



**L'ENGAGEMENT DU BURUNDI ET DU
RWANDA DANS LES OPERATIONS DE
MAINTIEN DE LA PAIX : QUELS BENEFICES
POUR LES CAPACITES NATIONALES DE
DEFENSE ? ETUDE COMPAREE**

Juillet 2015

N° 1506415103

Dr. NINA WILEN
DR. GERARD BIRANTAMIJE

Le ministère de la Défense fait régulièrement appel à des études externalisées auprès d'instituts de recherche privés, selon une approche géographique ou sectorielle, visant à compléter son expertise interne. Ces relations contractuelles s'inscrivent dans le développement de la démarche prospective de défense qui, comme le souligne le dernier Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, « *doit pouvoir s'appuyer sur une réflexion stratégique indépendante, pluridisciplinaire, originale, intégrant la recherche universitaire comme celle des instituts spécialisés* ».

Une grande partie de ces études sont rendues publiques et mises à disposition sur le site du ministère de la Défense. Dans le cas d'une étude publiée de manière parcellaire, la Direction générale des relations internationales et de la stratégie peut être contactée pour plus d'informations.

AVERTISSEMENT : Les propos énoncés dans les études et observatoires ne sauraient engager la responsabilité de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie ou de l'organisme pilote de l'étude, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle du ministère de la Défense.

**L'engagement du Burundi et du Rwanda dans les opérations de
maintien de la paix :**

Quels bénéfices pour les capacités nationales de défense ?

Etude comparée

Dr. Nina Wilén* & Dr. Gérard Birantamije**

*Dr. Nina Wilén est chercheure postdoctorale à l'Institut of Development Policy and Management (IOB), à l'université d'Anvers : nina.wilen@uantwerpen.be

**Dr. Gérard Birantamije est chercheur au Centre d'Analyses des Relations Internationales et Développement (CARID) et Directeur de l'Assurance-Qualité à l'Université du Lac Tanganyika: birager@yahoo.fr

Introduction

Depuis les premières opérations de maintien de la paix, le continent africain n'a pas manqué d'œuvrer pour la paix et la sécurité en déployant ses troupes sur différents terrains d'opération¹. Cette participation a progressivement connu des évolutions aussi bien en termes de missions à remplir qu'en modes d'intervention. En effet, au cours des premières missions de maintien de la paix qui remontent à la Crise de Suez, la mission déployée avait pour but de s'interposer entre les belligérants et faire observer un cessez-le feu. Le changement des formes de conflit a induit aussi des évolutions dans les missions de maintien de la paix. La consolidation de la paix a notamment été introduite comme un élément indispensable du maintien de la paix à côté des missions classiques d'interposition entre les belligérants, d'observation et d'assistance humanitaire². Si le continent africain apparaît comme le terrain de prédilection des opérations de maintien de la paix avec plus de vingt missions depuis 1992³ jusqu'à la fin des années 2000, sa propre contribution à ces opérations demeure cependant moins remarquable. On peut observer des disparités aussi bien entre l'Afrique septentrionale essentiellement arabe et l'Afrique subsaharienne d'une part qu'entre les blocs linguistiques francophones et anglophones d'autre part⁴. Enfin, les changements dans la nature des conflits ont généré la multiplication des modes d'interventions pour la paix. Des opérations conduites jusqu'au début des années 1990 par les Nations Unies ont été investies par des acteurs non onusiens agissant dans le cadre des organisations régionales, des coalitions *ad hoc* voire des Etats individuels⁵. L'engagement du Burundi et du Rwanda dans les opérations de maintien de la paix qui fait objet de la présente étude s'inscrit dans les deux registres onusien et régional.

¹Voir Adebajo, A. *UN peacekeeping in Africa. From the Suez crisis to the Sudan conflicts*, Colorado, London, Lynne Rienner Publishers, 2011.

² Boutros-Ghali, B. *Agenda pour la paix*, 1992 ; Boutros-Ghali, B., *Supplément à l'Agenda pour la paix*, 1995, Voir aussi Nations Unies, Assemblée générale/Conseil de sécurité, *Rapport du Groupe d'Etude sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU*, A/55/305-S/2000/809, disponible sur http://www.un.org/fr/peacekeeping/sites/peace_operations, consulté le 2 mai 2014

³ Fofack, E.W. «1992-2012, vingt ans de maintien de la paix onusien en Afrique : quel bilan?», *Note d'Analyse*, GRIP, Bruxelles, 28 décembre 2012, p.6. ; Pour les statistiques disponibles, voir le site des Nations unies <http://www.un.org/en/peacekeeping/resources/statistics/contributors.shtml>, consulté le 12/5/2015.

⁴ Traoré, B., «La contribution africaine au maintien de la paix onusien : enjeux et dessous d'un engagement croissant», *Note d'Analyse*, GRIP, Bruxelles, 30/8/2013, pp.7-8.

⁵ Boutros-Ghali, B., *Agenda pour la paix*, § 63; Coulon, J. et Liégeois, M., *Qu'est-il advenu du maintien de la paix? L'avenir d'une tradition*, Institut canadien de Défense et des affaires étrangères, janvier 2010, pp.19-34.

Le Burundi et le Rwanda : nouveaux contributeurs de troupes

Le Burundi et le Rwanda sont deux petits pays de la Région des Grands qui ont en commun une histoire sociopolitique. Anciens territoires sous mandat belge de la Société des Nations, puis sous la Tutelle belge des Nations Unies, ils ont tous les deux connus des crises ethnopolitiques ayant culminé lors de crimes de génocide⁶. En outre, les deux pays ont connu des processus politiques de partage du pouvoir avec des fortunes différentes⁷. Enfin, ces deux pays ont également en commun d'être des grands contributeurs de troupes dans les missions de maintien de la paix mises en place aussi bien par des organisations régionales que par l'Organisation des Nations Unies.

Depuis sa participation aux missions de maintien de la paix en 2003, le Rwanda a déployé environ 47 600 militaires et policiers par rotations successives de (+/-) 5000 hommes et femmes dans la mission de l'ONU et de l'Union africaine au Darfour. Ses 5 591 personnels actuels placent le Rwanda à la cinquième place des pays contributeurs de troupes pour les opérations de l'ONU⁸. Sa principale contribution reste celle envoyée à la mission hybride Nations Unies - Union Africaine au Darfour (MINUAD) mise en place par la résolution 1769 du Conseil de Sécurité. Elle comprend 2 533 personnels répartis en policiers individuels (73), experts (8), le contingent (les militaires) (2 452). La seconde importante contribution rwandaise est celle mise en place pour le Soudan du Sud (UNMISS) avec 1 882 personnels. Mises à part ces deux principales contributions, le Rwanda contribue en troupes et personnels à d'autres missions de maintien de la paix telles que la MINUSCA en République Centrafricaine (troisième rang des contributeurs avec 952 personnels), la MINUSMA au Mali (165), la MINUSTAH en Haïti (150), l'ONUCI en Côte d'Ivoire (34), l'UNSFSA à Abyei, un territoire faisant objet de conflit entre le Soudan et le Soudan du Sud (5) et l'UNMIL au Liberia (4).

⁶Voir entre autres publications sur ce sujet, Prunier, G., *Rwanda.1959-1996 : Histoire d'un génocide*, Paris, Ed. Dagano, 1997 ; Chrétien, J.-P., *Le défi de l'ethnisme : Rwanda et Burundi 1990-1996*, Paris, Ed. Karthala, 1997; Lemarchand, R. *Burundi. Ethnic conflict and genocide*, New York, Woodrow Wilson center press, Cambridge University press, 1994,1995; Chrétien, J.-P., et Dupaquier, J.-F., *Burundi 1972. Au Bord des génocides*, Paris, Karthala, 2007.

⁷ Accord de Paix d'Arusha entre le Gouvernement de la République Rwandaise et le Front Patriotique Rwandais, Aout 1993 ; Accord d'Arusha pour la Paix et la réconciliation au Burundi, 26 août 2000, voir aussi Vandeginste, S. «Governing ethnicity after genocide. Ethnic amnesia in Rwanda versus ethnic power-sharing in Burundi», *Journal of Eastern African Studies*, 2014, pp.1-15.

⁸Voir UN Peacekeeping Statistics, www.un.org/en/peacekeeping/resources/statistics/contributors.shtml, consulté le 17/06/2015.

Le Rwanda avait également contribué à la mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), à la mission intégrée pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (UNIOGBIS)⁹, à la mission internationale de l'Union africaine pour le soutien à la République centrafricaine (MISCA) avant que cette dernière ne soit transformée en une mission onusienne en décembre 2014¹⁰. Outre les contingents, certains Rwandais occupent des fonctions importantes dans la conduite de ses missions. C'est notamment le cas du commandant de la Force de la MINUAD, le commandant adjoint du secteur Nord de police ou encore le chef du personnel de ladite mission.

Quant au Burundi, son expérience est très récente et ses succès sont plutôt remarquables dans les opérations conduites par l'Union africaine. Le Burundi a par exemple fait partie de l'initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur (RCLRA) avec une force d'intervention régionale ainsi que de la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine (MISCA) deux missions conduites par l'Union africaine. La présence des troupes et personnels burundais dans les opérations conduites par les Nations Unies est remarquable en République centrafricaine (MINUSCA) avec des effectifs de 1 135 personnels dont un contingent de militaires (844) et une unité de police (278). Pour les autres missions, les effectifs sont plus réduits : ONUCI (65), MINUAD (49), MINUSMA (15), MINUSTAH (14), UNMISS (2), UNISFA¹¹. Actuellement, ce qui fait la réputation du Burundi dans les OMP, c'est sa participation à l'AMISOM. C'est le second pays contributeur de troupe avec 5.432 personnels répartis en 6 bataillons contingents rotatifs¹².

Cette étude est guidée par plusieurs questions de recherche :

Quelles raisons principales pour ces engagements ?

Quelles plus-values retirent le Rwanda et le Burundi de leurs engagements dans les opérations de maintien de la paix et pour quelles contreparties éventuelles ?

Et finalement, dans quelles mesures ces engagements contribuent-ils à renforcer les outils de défense (et avec quel succès) ?

⁹ Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace : The Construction of National-Military Identity in Post-genocide Rwanda*, Thèse doctorale, présentée à l'université de Copenhague, Novembre 2014, p.213.

¹⁰ Voir Afriqinfos, « Centrafrique : 5302 soldats de la MISCA fournis par 8 pays d'Afrique centrale, y compris le Rwanda », 30/1/2014, disponible <http://www.afriqinfos.com/articles/2014/1/30/centrafrique-soldats-misca-fournis-pays-dafrique-centrale-compris-rwanda-243160.asp>, consulté le 15/06/2015.

¹¹ Voir United Nations Peacekeeping, Troop and police contributors, disponible sur www.un.org/en/peacekeeping/resources/statistics/contributors.shtml, consulté le 12/05/2015.

¹² Entretien avec un Colonel burundais, Directeur du Centre de formation de maintien de la paix de Budubugu, Bujumbura, mai 2015.

L'objectif de l'étude est double: d'un côté, nous essayons d'approfondir le phénomène qu'on appelle contribution de troupes de manière générale ; de l'autre côté, nous en tirons des bonnes pratiques à l'endroit des pays partenaires de pays contributeurs. Méthodologiquement, ce travail consiste en une recherche documentaire et une série d'interviews et d'observations sur terrain par les deux auteurs. L'étude se base donc sur des sources primaires telles que des interviews et des documents officiels, mais également des sources secondaires comme des articles académiques, des littératures 'grises' et de l'information des médias.

Dans ce rapport, nous soutenons que les contributions de troupes induisent une formation internationale au profit des armées contributrices vecteur de modernisation et de professionnalisation. La professionnalisation des troupes doit néanmoins être envisagée dans des contextes politiques particuliers, dans lesquels les armées ont longtemps été traitées comme des outils du régime en place plutôt que comme de institutions neutres. La récente crise burundaise illustre ce dilemme. Une partie importante de l'armée respecte le droit international humanitaire alors qu'une minorité se range plus radicalement du côté du gouvernement contre l'opposition. La professionnalisation des troupes dépend donc aussi du contexte, elle n'est pas uniquement technique, et neutre.

La contribution de troupes induit pour les deux armées une internationalisation de ces deux armées. On notera une internationalisation rapide et parfois prestigieuse des carrières en leur sein. La contribution de troupes apporte également un renouvellement des équipements aux frais des partenaires internationaux, qui permet à ces armées de satisfaire les standards internationaux.

Sur la scène diplomatique internationale, les gouvernements rwandais et burundais ont compris qu'ils pouvaient disposer de nouvelles marges de manœuvre grâce à leur fort engagement militaire dans les opérations de paix. Ils utilisent ce nouveau statut comme une rente géopolitique, comme un outil diplomatique efficace dans leurs relations avec les partenaires internationaux. Le plus souvent, cet outil leur sert à neutraliser les pressions diplomatiques sur des enjeux de politique intérieure, à accroître leur autonomie à l'égard de leurs partenaires et des observateurs internationaux plus largement. Ce qui requiert une certaine prudence et une capacité d'anticipation de la part des partenaires internationaux dans ce domaine : différents scénarios gagneraient à être élaborés lorsque des armées sont ainsi

soutenues de l'extérieur en vertu de leur engagement dans les opérations de paix, pour identifier les avantages mais aussi les risques encourus par les partenaires¹³.

Le rapport est structuré en quatre parties. Dans la première partie, nous examinons les raisons principales des engagements des deux pays dans les opérations de paix. Dans la deuxième partie, nous considérons les plus-values que les deux pays tirent de leurs contributions de troupes. Nous posons alors la question d'un possible renforcement des outils de la défense consécutif à leurs contributions. Enfin, dans la quatrième partie, nous détaillons quelques bonnes pratiques pour les pays partenaires.

¹³ Beswick, D., "The Risks of Military Capacity Building: Lessons from Rwanda", *African Affairs*, 2014, 113/451, p.231.

I. Quelles raisons principales pour leurs engagements ?

a) Burundi : l'engagement comme retour d'ascenseur

La participation du Burundi aux opérations de maintien de la paix remonte à janvier 2007¹⁴. Le discours politique ainsi que le message véhiculé au sein de l'armée est essentiellement que l'intervention burundaise sur les terrains du maintien de la paix doit être inscrite dans le cadre des dons et contre-dons. Si le Burundi a recouvré la paix aujourd'hui, c'est grâce au soutien de la communauté régionale et internationale. S'engager dans ces opérations, c'est une forme de reconnaissance de l'aide et des appuis multiformes de ces communautés. Il s'agit donc d'un « retour d'ascenseur » dès lors que le Burundi se considère comme un pays stable et en paix. Pour l'instant, ce pari est presque gagné dans la mesure où ses succès, surtout à l'AMISOM, lui ont valu d'être sollicité pour d'autres opérations (Mali, RCA)¹⁵ et plus récemment pour le Soudan du Sud¹⁶. Derrière ce discours officiel se cache néanmoins l'objectif de contenir les risques de déstabilisation au sein d'une armée exposée au processus de démobilisation. En effet, en 2007, lorsque le Burundi engage ses troupes à l'AMISOM, l'armée fait face au dernier mouvement rebelle, le PALIPEHUTU FNL, en même temps qu'elle met en route un vaste chantier de réformes comprenant la décompression des effectifs de la Force de défense nationale (FDN) pour respecter les obligations imposées par les institutions financières internationales. Dans le premier cas, le défi fut rapidement levé avec la conduite conjointe des opérations contre le FNL par les ex-Forces armées burundaises (FAB) et les ex-troupes rebelles du CNDD-FDD, au pouvoir depuis 2005. Cette offensive commune n'a pas produit de cassure entre les anciens ennemis, et la signature des accords de Dar Es Salam a permis au FNL d'intégrer les corps de défense. Cependant, dans le deuxième cas, la seconde phase de démobilisation a affecté plus fortement les éléments des ex-FAB que les Partis et Mouvement Politiques Armés (PMPA, qui incluent les forces du CNDD-FDD). La sensibilité de ce processus résidait dans le fait qu'il ne touchait que les Tutsi. En effet, de

¹⁴ Voir <http://www.operationspaix.net/31-fiche-d-information-de-l-etat-burundi.html>, consulté le 29 août 2013.

¹⁵ «Le Burundi s'apprête à envoyer des troupes au Mali et en RCA», disponible sur <http://www.afriquinfos.com/articles/2013/8/27/burundi-sappr%C3%AAtte-envoyer-troupes-mali-229366.asp>, consulté le 3 mars 2014.

¹⁶ Voir Arib News, Le Burundi sollicité par l'IGAD pour une mission de paix au Soudan du Sud, 30 avril 2014 disponible sur http://www.arib.info/index.php?option=com_content&task=view&id=9153, consulté le 25 Juin 2015.

décembre 2004 à 2008, 41 000 ex-FAB et 15 500 ex-PMPA étaient démobilisés, dans l'optique d'atteindre une FDN constituée de 25 000 soldats, seuil maximal fixé par la Banque mondiale et le Gouvernement burundais¹⁷. A la fin de 2007, les effectifs de la FDN oscillaient toujours autour de 28 000 personnels (sans même intégrer ici les combattants FNL évalués à plus de 2 250 hommes conformément aux Accords de paix signés en 2006 à Dar Es Salam). Cette approche privilégiée par le ministère de la défense, visant à démobiliser en masse les ex-FAB, était porteuse de risques¹⁸. Bien des militaires ont refusé de quitter les casernes, poussant le gouvernement à renégocier avec la Banque mondiale la suspension temporaire de la mise en œuvre de son programme de démobilisation (le MDRP)¹⁹. Et cette suspension ne faisait que reporter la question. Il fallait trouver du travail à tout cet excédent. L'appel de l'Union africaine s'est présenté pour le gouvernement du Burundi et les autorités militaires comme une opportunité de nature à détendre l'atmosphère morose et l'équilibre précaire dans le fonctionnement de la nouvelle Force de défense nationale.

Depuis le déploiement des premiers bataillons en décembre 2007, il a été mis un terme à la démobilisation forcée des ex-FAB²⁰. Les premiers déploiements ont sensiblement réduit les frustrations au sein de l'armée, permettant d'engager le surplus de soldats, mais aussi de le justifier aux yeux des bailleurs de fonds. La pression sur la démobilisation ayant cessé, le recrutement de nouveaux éléments a pu même être envisagé, pour faire face aux aléas naturels (décès) et aux autres départs des éléments de l'armée.

¹⁷Commission nationale chargée de la Démobilisation, de la Réinsertion et de la Réintégration des ex-combattants (CNDRR), *Rapport d'activité 2008*, Bujumbura, 2008.

¹⁸Reyntjens, F. "Chronique politique du Rwanda et du Burundi 2007-2008" dans l'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2007-2008, Marysse, S., Reyntjens, F., Vandeginste, S (Dirs.).Paris, Karthala pp.10-11; Rumin, S. "Burundi." dans *Disarmament, Demobilization and Reintegration and Security Sector Reform*, Bryden, A., Scheerer, V., (Dir), Geneva, DCAF, LIT. 2012, pp. 71-115.

¹⁹Ndayisaba, C., "Etat d'avancement de la réforme de la FDN", Communication présentée à la conférence de « Security Sector Reform in the Great Lakes Region », Bujumbura, Juin 2009.

²⁰CIGI, "Burundi", Security Sector Reform Monitor, n° 4, Octobre 2010, disponible sur: http://www.cigionline.org/sites/default/files/SSRM%20Burundi%20v4_October%2008.pdf, consulté le 15 juin 2015.

b) Rwanda : l'engagement comme reflet de la mémoire du génocide

Dix ans après le génocide au Rwanda, le gouvernement Rwandais avec Kagame à la tête a pris la décision, comme le premier pays contributeur, d'envoyer 155 hommes à l'African Union Mission in Sudan (AMIS), la mission de maintien de la paix de l'Union Africaine au Soudan. Un an plus tard, il enverra un observateur militaire à l'opération de l'ONU au Soudan, UNMIS²¹. Le nombre de troupes envoyés dans les opérations de la paix a petit à petit augmenté jusqu'à atteindre soudainement en janvier 2008 l'effectif de 2,984, dont la grande majorité (2, 656) sert au sein de la mission hybride de l'Union Africain et l'ONU au Soudan, MINUAD²².

Comme pour le cas du Burundi, la décision de devenir un contributeur de troupes pour les opérations de la paix n'est pas prise par hasard. L'article 173 de la constitution Rwandaise de 2003, précise qu'une des tâches principales de l'armée rwandaise (RDF) est de participer aux opérations de maintien de la paix, d'entraînement et d'assistance humanitaire²³. L'autorité rwandaise veut ainsi montrer qu'elle est prête à contribuer à l'opérationnalisation du slogan, qui a évolué en doctrine de l'Union africaine, '*African solutions to African problems*'. Plus particulièrement, pour le Rwanda, la décision de contribuer en troupes signifie également le rejet de toute influence « néocoloniale » et de toute dépendance à l'égard d'acteurs extérieurs. Dans une interview avec Josefine Kühnel Larsen, le ministre de la défense, James Kabarebe confirme ceci:

« /.../ [T]out est question d'engagement, avant que les Africains soient engagés à résoudre nos problèmes, nous ne pouvons pas attendre que quelqu'un de l'extérieur vienne avec le même engagement/.../ personne ne souhaite venir et mourir pour les Africains/.../ Ainsi, développer des capacités pour les Africains de résoudre leurs propres conflits et de faire le maintien de la paix est le meilleur chemin à prendre»²⁴.

Cette décision de soutenir les capacités africaines, plutôt que de demander de l'aide de l'extérieur est devenue une caractéristique de l'administration rwandaise, ce qui a également plu aux donateurs. Ces derniers voient dans le Rwanda un gouvernement qui a de la capacité

²¹ Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace...op.cit.*, p.211.

²² Beswick, D., "Peacekeeping, Regime Security and 'African Solutions to African Problems': exploring motivations for Rwanda's involvement in Darfur", *Third World Quarterly*, vol. 31, n°5, 2012, p.744.

²³ La Constitution du Rwanda, 2003, art.173.

²⁴ Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace: op.cit.*, p.218..

et de la volonté pour réaliser ses objectifs²⁵. Ainsi, la décision d'envoyer des troupes au Darfour plutôt qu'un autre lieu de conflit n'est pas une coïncidence non plus. Il s'agit d'un choix stratégique de la part du gouvernement rwandais. L'échec de la communauté internationale et plus particulièrement de l'ONU d'arrêter le génocide au Rwanda est fréquemment évoqué par le régime actuel pour souligner le rôle sauveur du Front Patriotique Rwandais, ancienne rébellion devenue l'armée rwandaise au lendemain du génocide. C'est donc compris comme une responsabilité, ou une autorité morale, pour le gouvernement rwandais, d'arrêter des génocides ailleurs, vu que l'ONU n'a pas joué ce rôle quand il le fallait²⁶. Le choix d'envoyer des troupes au Darfour, un mois après que le conflit ait été qualifié de *génocide* par l'administration des Etats-Unis en 2004²⁷, remplit donc une fonction importante et stratégique pour le gouvernement rwandais.

Le régime contribue ainsi à sauver d'autres Africains, sous le slogan d'*African solutions pour African problems*» en même temps qu'il renforce leur réputation comme 'sauveurs' aux niveaux national et international²⁸. Ainsi ils arrivent à construire et consolider la nouvelle identité nationale comme celle d'une nation de sauveurs, plutôt que des victimes²⁹. Néanmoins, l'étiquette de victime est fréquemment utilisée quand le régime juge que cela peut lui être utile³⁰.

La décision de déployer les troupes au moment choisi en 2004, n'est donc pas un hasard. Le Rwanda a également un autre objectif. Au-delà de jouer la carte morale de sauveur des victimes de génocides, il est aussi question de reconstruire sa réputation dans la région. Le rôle du Rwanda dans les guerres au Congo, de 1996 jusqu'au 2003 a été fort critiqué par certains acteurs. Le fait que Rwanda a constitué une base arrière à des forces rebelles lors de deux conflits successifs dans le RDC a provoqué des critiques, y compris de certains alliés³¹. Le choix d'envoyer des troupes, donc d'assurer un rôle de paix, et non de guerre, est donc une

²⁵ Hasselskog, M., "Social Engineering by the Rwandan State – in Line with and a Consequences of Development Aid", paper presented at GCGD Conference on 'Globalization and Development: Rethinking Interventions and Governance', November 22-23, 2011.

²⁶ Beswick, D., Jowell, M., "Contributor Profile: Rwanda", 17 mars 2014, disponible sur: <http://www.providingforpeacekeeping.org/2015/03/30/peacekeeping-contributor-profile-rwanda/>, consulté le 15 Juin 2015.

²⁷ Voir: Heinze, E., 'The rhetoric of genocide in US foreign policy: Rwanda and Darfur compared', *Political Science Quarterly*, 22(3), 2007, pp 359–383.

²⁸ Beswick, D., "Peacekeeping, Regime Security and 'African Solutions to African Problems': exploring motivations for Rwanda's involvement in Darfur", *Third World Quarterly*, vol. 31, n°5, 2012.

²⁹ Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace...op.cit.*, p. 212.

³⁰ Voir Reyntjens, F., "Rwanda, Ten Years On, from Genocide to Dictatorship", *African Affairs*, vol.103, 2004, pp.107-210.

³¹ Voir par exemple: Marriage, Z., "Defining Morality: DFID and the Great Lakes", *Third World Quarterly*, vol.27, n°3, pp. 477-90

décision stratégique qui sert à remodeler l'image de Rwanda dans la région³². Néanmoins, une reformulation du rôle externe n'est pas le seul bénéfice tiré par le gouvernement rwandais dans sa politique étrangère : la nouvelle politique de paix, contribue également à la reconstruction de l'identité nationale rwandaise³³ : un peuple qui sauve ses voisins en détresse.

II. Quelles plus-values retirent le Rwanda et le Burundi de leurs engagements dans les OMPs ?

a) Financement

Les raisons financières occupent une place limitée dans l'analyse proposée par Philip Cunliffe quant aux motivations des pays du Sud pour déployer des troupes³⁴. Elles ne sont pourtant pas à ignorer, notamment dans les cas du Burundi et du Rwanda. Les soldats déployés dans les opérations de l'ONU ou l'UA reçoivent une indemnité mensuelle de 1028 dollars. Dans le cas de l'UA, ces indemnités sont majoritairement financées par l'Union européenne, à travers la facilité de paix pour l'Afrique³⁵. Ceci représente une augmentation assez impressionnante du salaire pour les soldats de deux pays, qui, dans les cas du Burundi et du Rwanda, gagne normalement environ 40\$ et 45\$ par mois respectivement³⁶. Même si le salaire de base ne dévoile pas de grande différence, les soldats rwandais font partie d'un système de protection sociale plus élaboré que les Burundais, avec une banque (CSS Zigama Bank) spécifiquement créée pour répondre aux besoins des soldats et de leurs familles ainsi que d'assurance pour les hospitalisations³⁷. Dans les deux pays, les indemnités de missions ont contribué à financer la construction des nouveaux quartiers pour les soldats qui reviennent de mission. A Gitega au

³² Beswick, D., "Peacekeeping, Regime Security" *art.cit.*, p.740.

³³ Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace...op.cit.*, p. 212.

³⁴ Voir chapitre 5 dans Cunliffe, P., *Legions of Peace. UN Peacekeepers from the Global South*, Hurst and Company, London, 2013.

³⁵ Ambrosetti, D., Esmenjaud, R., "Whose Money Funds African Peace Operations? Negotiating Influence and Autonomy with External Partners", in Wyss T., Tardy, T., (Eds.), *Peacekeeping in Africa: The Evolving Security Architecture*, New York: Routledge, 2014, pp. 73-89.

³⁶ Ndayiziga, C., "L'enjeu autour de l'intervention du Burundi en Somalie", *Egmont Africa Policy Brief*, no. 7, November 2013, p.4; Interview avec Colonel International au Rwanda via email, 1 Août 2014.

³⁷ Jowell, M., "Cohesion through socialization: liberation, tradition and modernity in the forging of the Rwanda Defence Force (RDF)", *Journal of Eastern African Studies*, March, 2014, p.285. Au Burundi, la FDN s'est aussi dotée d'une Microfinance-Coopérative d'Épargne et de crédit pour l'Auto-développement CECAD-qui octroie de petits crédits aux militaires (voir <http://www.mdna.bi/fr/cooperative-depargne-et-de-credit-pour-lautodeveloppement>).

Burundi, un quartier entier (« Quartier Somali ») a été construit par des vétérans de l'AMISOM, comme un effet de l'enrichissement des troupes³⁸. De façon similaire, au Rwanda, des maisons construites par des soldats revenant du Soudan sont ouvertement appelées « Darfur »³⁹. La motivation pour participer à ces missions réside également dans le niveau de compensation en cas de décès. Un décès en Somalie dans l'exercice de ses fonctions, par exemple, « rapporte » à la famille le paiement d'une pension de 50 000 dollars, incomparablement plus élevée que lors d'un décès dans les mêmes circonstances au Burundi même⁴⁰. Néanmoins, des retards de paiement ont induit de nombreux cas de plaintes et de mécontentement dans les deux armées⁴¹.

Les soldats ne sont pas les seuls à profiter financièrement de ces déploiements. Les gouvernements tirent également un profit non négligeable. Les chiffres sont difficilement vérifiables, mais on peut remarquer, à titre d'exemple, dans les prévisions budgétaires de l'année 2014 pour le Burundi que la rubrique « Produits exceptionnels AMISOM » annonce un pactole de 29 500 200 000 Frans burundais (Fbu), soit l'équivalent d'un sixième des budgets de l'armée et de la police réunis (187 227 317 913 Fbu)⁴². Au Rwanda, jusqu'à 70 % du budget de la défense en 2010 était financé par les contributions des troupes⁴³. Ceci est néanmoins contesté par le ministre de la Défense rwandais qui, dans une interview, explique :

« On aurait pu aller en Somalie, mais c'était très coûteux. Le principal obstacle était la charge financière, car ce que l'on dépense dans le maintien de la paix n'est pas couvert par les remboursements que l'on reçoit de l'ONU, c'est beaucoup moins, on a calculé et on trouve que ce que l'on investit dans le maintien de la paix, dans l'équipement et les troupes, ne nous est pas rendu par l'ONU, c'est une perte/.../on ne fabrique pas l'équipement et les matériels utilisés dans le maintien de la paix, l'équipement qui est

³⁸Manirakiza, J.-N., « Gitega: le Quartier Somali, ou les dividendes de l'Amisom », Iwacu, 2 Novembre 2012, disponible sur: <http://www.iwacu-burundi.org/spip.php?article4191>, consulté le 20 novembre 2012.

³⁹Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace...op.cit.*, p.233.

⁴⁰ Interview avec un Colonel burundais, Bujumbura, 5 mai, 2013; Ndayiziga, C., « L'enjeu autour de l'intervention du Burundi en Somalie », *Egmont Africa Policy Brief*, no. 7, novembre 2013, p.4.

⁴¹ Clotey, P., « AU Envoy says troop payments remain in arrears », *Voice of America*, 3 décembre 2009, disponible sur :<http://www.voanews.com/content/au-envoy-says-amisom-troop-payments-remain-in-arrears--73895107/415942.html>, consulté le 9 décembre 2014 ; Beswick, D., Jowell, M., « Contributor Profile: Rwanda », 17 mars 2014, p. 3.

⁴² Loi n°1/13 du 30 juillet 2013 portant fixation du Budget général révisé de la République du Burundi pour l'exercice 2013, p.2.

⁴³ Beswick, D., Jowell, M., « Contributor Profile: Rwanda », 17 mars 2014; Wilén, N., « A Hybrid Peace through Locally Owned and Externally Financed SSR-DDR in Rwanda? », *Third World Quarterly*, vol.33 n°7, 2012, p.1333.

standard pour l'ONU. Donc on ne peut pas être en compétition avec l'Inde, le Pakistan et le Bangladesh qui produisent ces articles. Nous, on les achète de ces pays »⁴⁴.

Même s'il est vrai que le Rwanda ne possède pas d'industrie d'armement et achète donc son matériel à divers pays, le remboursement de l'ONU lui permet d'effectuer ces achats et de doter le pays de matériels de bon niveau.⁴⁵ L'argument utilisé (la « perte ») doit donc être replacé dans un contexte plus large, surtout que le Rwanda reçoit 68\$ par mois par membre de contingent pour l'équipement et vêtement personnel⁴⁶. Avec presque 5,000 membres déployés la somme devient importante.

Dans le cas du Burundi, la transparence de gestion de l'argent reçu grâce à des missions comme l'AMISOM a été publiquement mise en doute. En effet, au cours des exercices budgétaires 2012 et 2013, les prévisions des recettes de l'AMISOM étaient respectivement de 26,5 et 29,5 milliards de Fbu. Pour les exercices 2014 et 2015, ils ne sont que de trois milliards. Dans sa réponse publique, le représentant de l'Exécutif a indiqué que le ministère avait refusé d'annoncer ces trois milliards pour éviter de faire des promesses qui pourraient ne pas être tenues⁴⁷. L'agence anti-corruption OLUCOME a, elle, accusé le gouvernement burundais d'avoir utilisé les fonds de l'AMISOM pour l'achat récent d'un jet présidentiel⁴⁸. On dit très fréquemment au sein de la FDN que le gouvernement conserve 200 dollars sur chaque indemnité mensuelle reçue par ses soldats déployés⁴⁹. Cet argent n'est donc pas mis dans le budget de la défense, ce qui peut expliquer que certains soldats se souviennent des pénuries des matériels pendant la mission en Somalie. En somme, la rente issue des OMP, du moment qu'elle est jugée assez importante pour le gros des soldats par rapport à leur solde habituelle, a suscité des convoitises de la part des gestionnaires du budget de l'État, et a pu conduire à des pratiques de corruption et de malversation dans le cas de Burundi, qui n'œuvrent que contre l'Etat.

⁴⁴Le Ministre de la Défense, Kabarebe, cité dans Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace...op.cit* p.231 (traduit par l'auteur de ce document.)

⁴⁵ Interview avec un Colonel belge expatrié au Rwanda par email, 17 avril 2015.

⁴⁶ Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace...op.cit.*, p.232.

⁴⁷Loi n°1/13 du 30 juillet 2013 dans le budget général révisé du Burundi pour l'exercice en 2013, sous le titre: « Recettes exceptionnelles »

⁴⁸ Ndabashinze, R., Nzosaba J-B, "Burundi: Le gouvernement confirme l'achat d'un jet présidentiel", Anadoulou Agency, 22 October 2014, available at: <http://www.aa.com.tr/fr/politique/408766--burundi-le-gouvernement-confirme-l-achat-d-un-jet-presidentiel-sur-fond-de-polemique>, accessed 25 October 2014.

⁴⁹ Interview avec un colonel burundais, Bureau des OMP, Bujumbura, mai 2013.

b) Entraînement –modernisation des armées

Le déploiement des troupes pour des opérations de la paix a amené des nouvelles opportunités pour les deux armées de recevoir des entraînements de haute qualité. Ceci contribue à une modernisation et une professionnalisation des armées. Les deux pays sont devenus membres de l'African Contingency Operations Training and Assistance (ACOTA) en 2006, un programme de renforcement des capacités militaires, spécifiquement centrées sur l'entraînement nécessaire pour des opérations de maintien de la paix⁵⁰. Le programme de « pré-déploiement » se déroule pendant 8-10 semaines et il est confié à des sociétés de sécurité privées. Dans les deux pays, Northrop Grumman Company a longtemps été l'acteur principal⁵¹. L'entraînement prend en compte toutes les tâches de maintien de la paix, tant aux niveaux tactique qu'opérationnel; de même que les interactions avec des organisations non gouvernementales et la population locale y soient incluses⁵². En outre, le programme fournit l'équipement pour les formateurs⁵³. ACOTA fournit également des équipements modernes de transport des troupes, de protection des soldats et de sécurisation des périmètres du contingent. Au Burundi, ces équipements deviennent la propriété du pays, ce qui est une valeur ajoutée inestimable⁵⁴.

Par ailleurs, plusieurs partenaires traditionnels des deux pays se sont alignés sur le programme d'ACOTA et fournissent des entraînements ou des formations complémentaires. Le fait de devenir contributeur de troupes a également attiré des nouveaux partenaires qui se sont investis dans des programmes de renforcement de capacités militaires. Dans le cas du Burundi, des bailleurs traditionnels, tels que la Belgique et la France, soutiennent de différentes manières le Burundi dans ce domaine. La Belgique dispense par exemple des cours théoriques sur le maintien de la paix dans son Programme de Partenariat Militaire

⁵⁰ Williams, K., "U.S. Army Africa Command Team Visit Peacekeeping Training Sites in Rwanda, Burundi", October 22, 2009, disponible sur: <http://www.afcom.mil/NEWSROOM/Article/6961/us-army-africa-command-team-visit-peacekeeping-tra>, consulté le 7 août 2013; Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace..op.cit.* p. 234.

⁵¹ US Embassy Burundi, "20th Battalion Graduates from ACOTA Training to Support Somalia Peacekeeping Mission", 8 mars 2013, disponible sur: http://burundi.usembassy.gov/ne_030813a.html, consulté le 4 août 2013; Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace..op.cit.*, p. 235.

⁵² Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace....op.cit.*, p.235.

⁵³ US. Department of State, "African Contingency Operations Training and Assistance (ACOTA) Program, Fact Sheet, Washington, DC, 6 February 2013, disponible sur: <http://www.state.gov/r/pa/prs/ps/2013/02/203841.htm>, consulté le 20 mai 2014.

⁵⁴ Irakoze, Y.-D., « 20th AMISOM Battalion Graduation of Burundian National Defense Forces supporting the African Union's mission to Somalia », *Journal Iwacu*, 07 mars 2013 disponible sur <http://www.iwacu-burundi.org/spip.php?article5085>, consulté, le 15 mars 2013.

(PPM) pour les officiers supérieurs, alors que la France, *via* le programme de Renforcement des Capacités de Maintien de la Paix (RECAMP), assure des formations en coordination avec le programme ACOTA. Des équipements sont aussi mis à la disposition de la FDN, non seulement pour les soldats en redéploiement mais aussi pour ceux en activité sur le territoire national⁵⁵. Les Pays-Bas sont apparus comme un tout nouveau partenaire pour le Burundi, en 2008, avec un programme de huit ans de Développement de Secteur de la Sécurité (DSS), créé conjointement avec le Burundi. En plus de ce programme de long terme, les Pays-Bas complètent également l'entraînement d'ACOTA⁵⁶. En 2014, le FDN a également signé un nouveau contrat avec les Etats-Unis sur une formation avancée dans le domaine de l'anti-terrorisme⁵⁷.

Le Rwanda est de son côté connu comme « le meilleur élève de la classe » au sein de l'ACOTA. En 2013, le directeur de l'ACOTA déclarait qu'il « entraî[ait] plus que 17 pays, mais que le Rwanda rest[ait] le meilleur »⁵⁸. Et en effet, les instructeurs de l'armée rwandaise qui ont été formés par l'ACOTA assurent maintenant pratiquement toute la formation de leurs personnels militaires, sous la supervision des instructeurs de l'ACOTA⁵⁹. Selon un colonel expatrié interviewé au Rwanda,

« le Rwanda considère qu'il n'a plus rien à apprendre en matière PSO [*peace support operations*] de la part de ses partenaires traditionnels en la matière. Durant les tensions entre le Rwanda et la Communauté internationale [à propos du M23], le Rwanda a assuré seul pour la première fois tout le cycle d'entraînement d'une rotation PSO. Depuis lors, le Rwanda assure toutes les formations de pré-déploiement »⁶⁰.

Ceci facilite de plus en plus un entraînement vraiment adapté au contexte de la mission. Les soldats sont habitués à l'environnement des missions, par le biais des « Computer Assisted Exercises » (CAX), un outil de simulation, ainsi que par les jeux de rôles et les exercices en classe⁶¹.

⁵⁵ Mbazumutima, A., « Remise de matériel pédagogique à l'ISCAM par le Commandant des Forces françaises au Gabon », *Journal Iwacu*, vendredi 5 avril 2013.

⁵⁶ Interview avec Officier de Pays-Bas, l'Ambassade de Pays-Bas, Bujumbura, Burundi, 6 Mars, 2013; MOU between the Burundian Government and the Ministry of Foreign Affairs, the Cooperation and Development and the Defense of the Netherlands on the Development of the Security Sector, Hague/Bujumbura, April 2009.

⁵⁷ AG News, « Burundi-USA: la FDN va commencer une formation contre le terrorisme », 12 April 2014, available at: <http://burundi-agnews.org/le-politique/politique/?p=12914>, accessed 25 April 2014.

⁵⁸ Cité dans: Beswick, D., Jowell, M., « Contributor Profile: Rwanda », 17 mars 2014, p.3.

⁵⁹ Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace...op.cit.*, p.236.

⁶⁰ Interview avec un colonel expatrié au Rwanda, par email, 17 avril 2015.

⁶¹ Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace...op.cit.*, p.237.

Bien plus, les partenaires de Rwanda ont contribué à renforcer son profil comme contributeur de troupes avec différentes formes d'assistance, telles que la construction de centres de formation mais également la fourniture d'équipement non létal ainsi qu'un appui à la projection. Par exemple, les Etats-Unis ont transporté le bataillon rwandais en République centrafricaine en janvier 2014 pour la mission de l'Union africaine⁶². D'autres exemples sont les cours d'anglais que le Royaume-Unis a fourni pour améliorer la collaboration entre les formateurs étrangers et l'armée rwandaise ainsi que le Japon qui a financé la construction de la *Rwanda Peace Academy* par le biais du PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement)⁶³. Toute cette assistance, ainsi que l'entraînement avant et pendant les missions, contribuent à moderniser et professionnaliser l'armée du Rwanda. Un effet induit, probablement non négligeable dans les deux cas, est le fait que ces armées, nées d'anciennes rebellions, se trouvent ainsi en activité continue, ce qui peut diminuer les risques de les voir s'impliquer dans la politique intérieure de leurs pays respectifs⁶⁴. La participation aux OMP a ainsi permis d'amener de nouveaux partenaires du secteur de la sécurité, et dans le même temps, elle aurait façonné un nouveau type de soldats sensiblement extravertis.

c) Réputation, prestige et la construction d'une nouvelle identité nationale

Une de plus grandes plus-values que le Rwanda et le Burundi tirent de leurs contributions de troupes aux missions de la paix est le prestige et la légitimité internationales. Ceci constitue également un élément important dans la construction d'une nouvelle identité nationale dans les deux pays. La transformation d'un pays en conflit bénéficiaire de l'aide extérieure en un pays qui vient au secours d'autrui est porteuse d'une charge symbolique importante, pour l'identité nationale mais également pour les gouvernements en place, qui profitent de ce changement de statut international⁶⁵.

Dans le cas du Rwanda, la construction d'une nouvelle identité nationale se nourrit de cette transformation du pays en un « *peacekeeper* » doté de sa propre doctrine pour restaurer et

⁶² Beswick, D., Jowell, M., "Contributor Profile: Rwanda", 17 Mars 2014, p.3.

⁶³ Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace...op.cit.*, p.237.

⁶⁴ L'armée Burundaise, a par exemple jusqu'à l'essai de coup d'Etat en Mai 2015, est restée neutre dans les crises institutionnelles que le pays a traversé les dix dernières années.

⁶⁵ Wilén, N., Ambrosetti, D., Birantamije, G., "Sending Peacekeepers Abroad, Sharing Power at Home. Burundi in Somalia", *Journal of Eastern African Studies*, March 2015, p.12; Beswick, D., "Peacekeeping, Regime Security and 'African Solutions to African Problems': exploring motivations for Rwanda's involvement in Darfur", *Third World Quarterly*, vol. 31, n°5, 2012, p.748.

consolider la paix chez ses voisins africains. Le régime ainsi que le leadership de l'armée entendent souligner ainsi la différence entre leur approche et celle de l'ONU :

« Nous n'allons pas suivre les règles de l'ONU. Nous allons venir aider, pas jouer l'ONU...Nous n'allons pas laisser les gens être tués devant nos yeux, même si ça rentre en conflit avec l'ONU »⁶⁶.

Le ministre de la défense, James Kabarebe, définit l'approche rwandaise par contraste avec celle d'autres pays :

« Nous protégeons les IDPs (Internally Displaced People) s'ils sont attaqués, les autres troupes de l'ONU vont attendre jusqu'à ce que l'incident arrive, et puis envoyer un rapport à l'ONU, mais nous, nous allons utiliser les militaires, perdre des vies et après on envoie un rapport »⁶⁷.

A part l'emphase sur la protection de civils, « l'approche rwandaise » implique également un transfert des modèles de l'*Umuganda*, c'est-à-dire l'implication des militaires dans des travaux de développement et des projets à impact rapide⁶⁸. Dans cette perspective, d'autres pays apprennent et profitent de l'expertise et de l'expérience propres aux Rwandais, dans le cadre d'un mandat onusien.

Au Burundi, la construction d'une nouvelle identité est moins visible qu'au Rwanda. Même si le pays a connu des massacres dans le passé, les identités ethniques constituent la base sur laquelle les différents quotas sont calculés. Il n'y a donc pas un effort aussi manifeste qu'au Rwanda pour forger une nouvelle identité nationale. Néanmoins, le prestige qui vient avec les opérations internationales ainsi que la réputation, jusqu'à très récemment, d'une armée cohésive, intégrée, est une source de fierté, non seulement pour les militaires, mais également pour les politiques. L'ancien ministre de la Défense disait dans une interview concernant la contribution des troupes à l'AMISOM que :

« il y a la diplomatie et le prestige qui augmentent évidemment, donc ça c'est une valeur ajoutée. D'autres pays ne pourraient pas faire ce qu'on a fait, donc nous sommes fiers »⁶⁹.

⁶⁶ Interview avec un officier supérieur, cité dans Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace...op.cit.*, p.248.

⁶⁷ Interview avec le ministre de la Défense Kabarebe, cité dans Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace..., op.cit.*, p.248.

⁶⁸ Beswick, D., Jowell, M., "Contributor Profile: Rwanda", 17 mars 2014, p.5.

⁶⁹ Interview avec l'ancien ministre de la Défense, Pontien Gacyubwenge, Bujumbura, 8 mars 2013

d) Place dans les relations internationales – à la table de l'ONU ?

Les finances, les entraînements et le prestige ne sont néanmoins que des bénéfices secondaires par rapport au vrai enjeu pour les pays contributeurs, celui de siéger à la même table que les 'grands acteurs' des relations internationales et de peser dans ces négociations. Pour les deux pays, la décision de participer à des opérations de la paix peut être perçue comme un outil politique qui augmente la marge de manœuvre pour les gouvernements⁷⁰.

Depuis 2007, les hautes autorités burundaises participent à des conférences internationales relatives aux OMP ou reçoivent des demandes pour la participation des troupes burundaises à la stabilisation de tel ou tel autre pays. La présence dans ces opérations lui permet de creuser un sillon diplomatique mais aussi de revendiquer une légitimité sur l'échiquier international. A ce titre, la participation et le succès du contingent burundais dans l'AMISOM sont considérés comme le facteur prépondérant ayant conduit l'élection du Burundi comme membre du Conseil de Paix et de Sécurité de la Commission de l'Union africaine⁷¹. Ainsi la reconnaissance internationale en tant que pays sur lequel on peut compter pour restaurer la paix lui a permis de redorer l'image d'un Etat indépendant et souverain qui n'a plus besoin d'une présence ou d'une tutelle internationale.

La participation à l'AMISOM et à d'autres OMP a été l'un des marqueurs d'un discours offensifs des autorités burundaises pour demander le départ du Bureau des Nations Unies dans ce pays (BNUB). A titre d'exemple, dans son discours au Conseil de Sécurité de l'ONU, le ministre des Relations extérieures réagit de la façon suivante aux inquiétudes émises quant à la sécurité et la stabilité du pays :

« (...) la présence fortement appréciée des troupes burundaises dans les opérations de maintien de la paix en Haïti, au Soudan, en Côte d'Ivoire, en Syrie, mais surtout en Somalie et en République Centrafricaine est une illustration éloquent que de progrès substantiels ont été réalisés dans le cadre de la professionnalisation de nos corps de défense et de sécurité. Toutefois, loin de nous l'idée d'avoir atteint la perfection. Il s'agit-là d'un travail de longue haleine qui doit se poursuivre avec

⁷⁰ Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace...op.cit.*, p.223.

⁷¹ Voir le Journal *Iwacu*, « Le Burundi admis au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine », 1 février 2014, disponible sur <http://www.iwacu-burundi.org/burundi-conseil-paix-securite-union-africaine/>, consulté le 28 mars 2014.

tous nos partenaires de développement impliqués dans ce domaine de coopération »⁷².

La décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies de mettre fin au mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) pour le remplacer par une Equipe-Pays devant se consacrer davantage aux questions de développement, à la fin de 2014, a été le couronnement de cette offensive diplomatique et politique qui a profité des succès diplomatiques liés à la contribution burundaise aux opérations de paix.

Au Rwanda, nous pouvons identifier un développement similaire, mais le gouvernement a ici utilisé de manière plus visible encore la contribution de troupes comme un outil diplomatique. Déjà en 2010, le président rwandais avait menacé de retirer ses troupes de la MINUAD si l'ONU ne revenait pas sur ses critiques relatives à l'implication du Rwanda au Congo⁷³. Les pays partenaires ont parfaitement senti le risque qu'ils prenaient s'ils usaient à l'ONU de pressions diplomatiques sur un tel contributeur de troupes. Les opérations de paix concernées s'en trouveraient menacées⁷⁴. Et dans le même temps, le soutien apporté par le Rwanda au groupe rebelle du M23 en RDC en 2012 forçait les partenaires internationaux à réagir. Les Etats-Unis, le Royaume-Unis et l'Allemagne ont alors suspendu différents types d'aide. Cette suspension de l'aide ne dura pas longtemps, toutefois. Dans la plupart des cas, les financements reprenaient dans les mois qui suivaient, sans que les conditions mises en avant par les donateurs aient été respectées par le Rwanda⁷⁵. Pendant cette période de suspension de l'aide militaire, l'armée rwandaise a néanmoins réussi à assurer seule, pour la première fois, tout le cycle d'entraînement d'une rotation PSO (*peace support operation*)⁷⁶.

Le Rwanda utilise donc, d'une manière très directe, sa participation aux opérations de la paix comme un outil diplomatique, avec un succès considérable. Comme ses voisins burundais et ougandais, le Rwanda l'emploie également comme une stratégie pour réduire l'influence des acteurs extérieurs, tant au niveau interne que dans la région⁷⁷. Son élection comme un

⁷²Ministère des Relations extérieures et de la coopération internationale, Discours de son Excellence Laurent Kavakure, à l'occasion de la Présentation du Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur le Bureau des Nations Unies au Burundi devant le Conseil de Sécurité, New York, 28 janvier 2014.

⁷³Jeune Afrique, «Kigali précise ses menaces», 1^{er} septembre 2010, disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20100901085249/>, consulté le 5 mars 2014.

⁷⁴Beswick, D., "The Risks of Military Capacity Building: Lessons from Rwanda", *African Affairs*, 2014, 113/451, p.220.

⁷⁵Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace...op.cit.*, p.223.

⁷⁶Interview avec un Colonel belge expatrié au Rwanda, via email, 17 Avril, 2015.

⁷⁷Fisher, J., "Managing Donor Perceptions: Contextualising Uganda's 2007 Intervention in Somalia", *African Affairs*, 111/444, 2012, 404-423; Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace...op.cit.*, p. 218.

membre non permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU en 2013 peut être vue comme une preuve de l'influence gagnée par le biais de ses contributions de troupes⁷⁸.

L'influence et l'utilisation de leurs contributions de troupes ont néanmoins des limites. La crise récente au Burundi (2015) l'a montré, au vu des réponses (tardives) des partenaires internationaux cruciaux, tels que la Belgique et les Etats-Unis (et par la suite les Pays-Bas et la France), qui ont, entre autre, suspendu leurs collaborations militaires (et policières)⁷⁹. Ceci dit, tous ont souligné que la suspension n'était que temporaire. Et le fait qu'ils n'ont pas réduit leur aide au développement dans ce pays montre toute la difficulté de l'exercice. Devenir un pays contributeur permet donc de gagner de l'influence au niveau international, mais également d'acquérir de nouvelles marges de manœuvre et une certaine indépendance vis-à-vis des influences extérieures dans les affaires internes.

III. Constituent-ils un renforcement des outils de la défense ?

L'engagement du Burundi et du Rwanda dans les opérations de maintien de la paix a été une occasion de renforcer leurs outils de défense respectifs. Ce renforcement concerne quatre aspects importants, à savoir la formation, l'interopérabilité, l'internationalisation et le renouvellement des équipements.

a) La formation pour la transformation des armées

Au Burundi, à côté des formations classiques dispensées à l'Institut Supérieur des Cadres Militaires (ISCAM) pour les officiers, à l'Ecole des Sous-officiers (ESO) et dans les Centres d'Instructions (CI) pour les hommes et femmes de troupes, la participation aux opérations de maintien de la paix a permis à d'autres acteurs de s'investir dans la formation. Il s'agit des programmes ACOTA, RECAMP, BPST et DSS qui ont dispensé des cours et supervisé des entraînements en vue du pré-déploiement des troupes burundaises. Ce genre de formation a induit une transformation progressive de la FDN en permettant d'intégrer dans l'éthique professionnelle la doctrine des opérations de maintien de la paix⁸⁰. Ces formations ont par ailleurs permis à l'armée burundaise d'introduire le droit international humanitaire comme

⁷⁸ Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace...op.cit.*, p.223.

⁷⁹ Kelley, K.J., "US suspends training for Burundian Forces", *Africa Review*, 23 Mai, 2015, disponible sur <http://www.africareview.com/News/US-Suspends-training-for-Burundian-forces/-/979180/2727598/-/x4rgez/-/index.html>, consulté le 8 juin 2015.

⁸⁰ Voir Ministère de la défense et des anciens combattants, *Politique nationale de la Défense*, disponible sur <http://www.mdnc.bi/fr/article/politique-nationale-de-d%C3%A9fense>, consulté le 8 juin 2015

une composante du règlement des forces armées burundaises. Même si des défis se posent toujours⁸¹ ces formations auront permis de transformer l'éthos du militaire : il n'est pas uniquement fait pour combattre. Il est beaucoup plus chargé de protéger les populations et respecter et faire respecter les droits humains. D'où des formations en droits de l'homme et en droit international humanitaire, sur les opérations spéciales, la gestion des manifestations, etc. D'autres cours dispensés par des consultants de la *United Nations Support Office for AMISOM* (UNSOA) aux officiers de l'armée burundaise en pré-déploiement insistent à leur tour sur le leadership et la gouvernance de la sécurité⁸².

A ces formations, il faut ajouter les transformations dans les structures de l'armée. La composition des bataillons répond actuellement à plusieurs soucis d'opérations. Il doit intégrer des éléments de l'infanterie, de la marine, du génie de combat, du déminage, des médecins, si bien qu'un bataillon comprend actuellement plus de 850 hommes et femmes. Cette restructuration des bataillons entraîne dans son sillage celle des brigades, des régions et de l'Etat-major. C'est un processus « d'interarmisation » de l'outil de défense qui s'est progressivement développé, sans que cela soit inscrit dans la doctrine. En outre, pour répondre aux nouveaux besoins liés aux OMP, la FDN a créé un nouveau département en charge des opérations de maintien de la paix depuis 2009 et s'est doté d'un Centre de formation de maintien de la paix pour former et recycler les militaires projetés dans les opérations extérieures.

Au Rwanda, l'engagement dans les OMP a conduit l'armée à intégrer ces questions dans l'instruction militaire dispensée par l'Académie militaire de Gako. Bien évidemment, l'exigence de formations spécifiques aux OMP a amené le Rwanda à se doter d'un centre de formation spécialisée sur les opérations de maintien de la paix. Les diverses formations sont dispensées au sein de la *Rwanda Peace Academy* de Nyakinama, un projet de la RDF subventionné essentiellement par le Japon et le PNUD, comme nous l'avons dit⁸³. Ces formations comprennent des cours en pré-déploiement pour une durée de six mois. Ainsi,

⁸¹ La crise électorale que traverse le Burundi, a mis à nue que le respect du droit international humanitaire est pris en otage par les sensibilités politiques des militaires. Certains n'ont pas hésité à tirer sur les manifestants, comme des éléments de la brigade spéciale, unité d'élite qui joue de facto le rôle de garde présidentielle alors que des autres ont résisté malgré d'évidentes tensions dans leurs rangs sur l'attitude à adopter face aux manifestants, voir : Le Figaro, « Burundi : l'armée peine face aux manifestants », 18 mai 2015, disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2015/05/18/97001-20150518FILWWW00230-burundi-l-armee-a-la-peine-face-aux-manifestants.php>, consulté le 29 juin 2015.

⁸² Entretien avec le Directeur du Centre de formation de maintien de la paix de Mudubugu, Bujumbura, 7 mai 2015.

⁸³ Beswick, D., Jowell, M., "Contributor Profile: Rwanda", 17 mars 2014, p. 3

contrairement aux doctrines *light Infantry* profondément ancrées dans cette armée d'origine révolutionnaire, les RDF se sont adaptés aux nouvelles techniques telles que l'escorte de convois, les déplacements en zones à risque, etc. Ce sont des techniques qui sont communes à tous les contributeurs de troupes, ce qui permet à l'armée rwandaise d'intégrer une approche militaire commune à toutes les zones de conflit. Progressivement, ce centre est devenu une référence pour le maintien de la paix. *La Rwandan Peace Academy* (RPA) dispense des cours et accueille des forums d'études consacrés aux OMP. Cette école accueille des instructeurs et des orateurs étrangers, mais également des élèves officiers venus d'autres pays (principalement de la Communauté Est-Africaine)⁸⁴. Les installations de cette école servent également à des forums civils. C'est dans cet établissement que les cadres rwandais et étrangers des futures opérations de maintien de la paix suivent des cours spécialisés en maintien de la paix, dont la durée varie en fonction de la spécialité.

Le Rwanda organise aussi des formations en post-déploiement pour une période de neuf mois au sein de l'Académie militaire de Gako. Si de toute évidence des échanges d'expérience sont organisés pour les troupes en fin de mandat OMP dans bien de pays, ces formations de post-déploiement marquent une spécificité rwandaise liée à son passé. Il s'agit d'une formation de réinsertion et de resocialisation politique pour s'assurer que les militaires déployés n'ont pas été contaminés par des idées non conformes à la vision que le leadership politique entretient sur son armée, c'est-à-dire une armée qui reflète le nouveau Rwanda et sa nouvelle identité nationale. Mais il faut voir dans la participation aux OMP plus encore un instrument destiné à maintenir les capacités de l'armée rwandaise. Il est question pour le Rwanda de mettre à profit les formations organisées dans le cadre des OMP pour répondre à ses menaces immédiates, spécialement celles en provenance des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) établies en RDC⁸⁵. En somme, dans les deux cas, la formation a permis d'améliorer les capacités et la flexibilité des deux armées et d'accélérer les réformes visant la professionnalisation et surtout à l'interarmement de l'outil de défense.

⁸⁴ Voir Rwanda News Agency, « Rwandan Peace Academy conducts United Nations Staff officers course », 1 December 2014, disponible sur <http://www.rnanews.com/national/9486-rwanda-peace-academy-conducts-united-nations-staff-officers-course>, consulté le 9 juin 2015.

⁸⁵ Kuhnel Larsen, J., *Peace by Peace...op.cit.*, p.229.

b) L'interopérabilité des armées

Par interopérabilité il faut entendre la capacité pour deux ou plusieurs armées de travailler en commun sur un terrain étranger. Cette interopérabilité se décline en principe sous deux angles. L'un vertical, c'est-à-dire entre les unités et les forces qui n'ont pas la même doctrine d'opération. L'autre horizontale, entre les unités en opérations et les populations locales. Cela suppose que leurs systèmes et leurs procédures soient connues et opérationnalisables par chacune des armées en question.

Sur le plan « vertical », et ce dans le cas du Burundi, les formations de pré-déploiement, et surtout celles de spécialisations dans les Ecoles de maintien de la paix (Nairobi, Bamako, Le Caire, Addis Abeba, Vicenza, etc.) ainsi que les opérations conjointes avec les armées ougandaise, kenyane, sierra-léonaise, djiboutienne, etc., ont comblé ce fossé. L'armée burundaise est actuellement en mesure de se projeter sur n'importe quel terrain d'opération et les officiers burundais sont en mesure de commander d'autres forces dans le cadre des opérations conjointes⁸⁶. De son côté, le Rwanda a longtemps été surnommé le meilleur élève de sa classe de l'ACOTA par les instructeurs américains, montrant ainsi que les troupes rwandaises pouvaient être déployées avec d'autres armées sans difficulté⁸⁷. Néanmoins, comme le Burundi, le Rwanda a besoin d'appui logistique pour se déployer. Souvent, ce sont des partenaires majeurs qui fournissent le transport aérien. En République centrafricaine, par exemple, ce sont les Etats-Unis qui ont fourni le transport aérien pour les armées rwandaises et burundaises⁸⁸. Enfin, au niveau de la communication, la langue (anglaise) demeure un problème pour les deux armées qui restent principalement francophones, même si le Rwanda a institué l'anglais à la place du français comme langue officielle. Au Rwanda, ce rapide passage du français à l'anglais a été repéré comme un problème important pour l'armée projetée dans les OMP, si bien que le Royaume-Uni a dû y dispenser des cours d'anglais⁸⁹. Sur le plan « horizontal », les partenaires des formations en pré-déploiement ont développé un guide de langue somalie pour permettre aux militaires burundais d'échanger avec les Somaliens afin de mieux les comprendre et les aider⁹⁰. L'interopérabilité renvoie également à

⁸⁶ Entretien avec un Colonel burundais, chargé du Bureau des OMP, Bujumbura, 5 mai 2013.

⁸⁷ Cité dans: Beswick, D., Jowell, M., "Contributor Profile: Rwanda", 17 mars 2014, p.3.

⁸⁸ Musoni, E., "US airlifts RDF Peacekeepers to CAR", New Times, 17 janvier 2015, disponible sur: <http://www.newtimes.co.rw/section/article/2014-01-17/72387/>, consulté le 7 juin 2015.

⁸⁹ Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace.., op.cit.*, p. 236.

⁹⁰ Ministère de la Défense nationale et des anciens combattants / DSS, *Guide en somali pour les militaires déployés à l'AMISOM*, Bujumbura, 2014 ; voir Hakizimana, D., «Somalie. Le commerce prospère en Kirundi

la compatibilité des équipements utilisés sur le terrain des opérations. Une fois que des armées opèrent ensemble, l'idéal est de disposer d'équipements similaires et complémentaires qui répondent aux normes internationales. A ce propos, l'appui en matériel au Burundi [et au Rwanda], généralement *via* les programmes ACOTA et RECAMP, devrait permettre de répondre à ce défi⁹¹. Enfin, ce besoin d'interopérabilité généré par la participation aux OMP semble avoir redynamisé la volonté collective des pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale (deux ensembles régionaux auxquels appartiennent le Burundi et le Rwanda) pour développer des solutions communes en termes de planification, de doctrine et d'entraînement. En témoignent les exercices militaires conjoints qui sont organisés de manière tournante chaque année. De tels exercices ont permis de matérialiser la volonté de l'Union africaine de constituer une force africaine en attente capable d'intervenir au cœur des crises du continent. Une force Est-africaine en attente, dont le Burundi et le Rwanda font partie, est ainsi déjà constituée⁹².

aussi », *Journal Iwacu*, 11 décembre 2013, disponible sur <http://www.iwacu-burundi.org/somalie-le-commerce-prospere-mogadiscio-amisom-fdn/>, consulté le 29 décembre 2013.

⁹¹ Voir Ndayiragije, C. « Le contingent burundais de l'Amisom se réjouit du soutien incessant des USA », disponible sur <http://www.mdnac.bi/fr/article/le-contingent-burundais-de-l%E2%80%99amisom-se-r%C3%A9jouit-du-soutien-incessant-des-usa>, consulté le 01 juin 2015; Mbazumutima, A., « Remise de matériel pédagogique à l'ISCAM par le Commandant des Forces françaises au Gabon », *Journal Iwacu*, vendredi 5 avril 2013 ; *Journal de Bangui*, « Les Etats Unis offrent 254 véhicules militaires à la MINUSCA », 2 décembre 2014, disponible sur <http://www.journaldebangui.com/article.php?aid=7616>, consulté le 23 mars 2015 ; Agence burundaise de presse (ABP), « Burundi / sécurité : Remise officielle des dons américains à la marine burundaise », 31 juillet 2014, disponible sur <http://burundi-forum.org/burundi-securite-remise-officielle.html>, consulté le 2 août 14.

⁹² Mjr.Mbonimpa, J., « FTX Mashariki Salam 2013 a été couronné de succès », *Journal de la FDN Rumurikirangabo*, n° 076, juin 2013 ; Cpt Nitunga, G., « Quel est l'objectif de l'Exercice de Poste de Commandement (CPX)? », *Journal de la Force de Défense nationale-Rumurikirangabo*, n°081, novembre 2013.; Cpt. Ndayiragije, C. « Participation du Burundi à l'Accord Central 14 », *Journal de la FDN-Rumurikirangabo*, n°086, avril 2014.

c) L'internationalisation des militaires burundais et rwandais

Par internationalisation, nous voulons souligner le fait que l'engagement dans les opérations de maintien de la paix permet de créer des points de contacts avec l'international. Ces contacts permettent aux militaires burundais et rwandais engagés dans les OMP de s'insérer dans des réseaux qui leur permettent de développer leurs activités militaires ou policières au-delà du territoire national. Autrement dit la participation aux OMP permet aux militaires de se préparer à investir la niche internationale du maintien de la paix. Concrètement, beaucoup d'officiers burundais et rwandais ont été nommés à de hautes fonctions dans les opérations de maintien de la paix régionales ou internationales depuis la décennie 2000. C'est le cas notamment du Général-Major rwandais Jean Bosco Kazura. D'abord commandant adjoint de la Mission de l'Union africaine au Soudan entre 2005-2007, il a été désigné ensuite comme premier commandant en chef de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA). Il occupera ces fonctions du 1^{er} juillet 2013 au 8 décembre 2014, date de sa démission⁹³. Le Burundi, quoiqu'engagé tardivement dans les OMP, continue de gravir les échelons des postes de responsabilité. Le général de Brigade Athanase Kararuzza a, lui, été choisi en qualité de chef adjoint de la force de la MISCA⁹⁴, ensuite la MINUSCA. C'était à peine deux semaines après que le Lieutenant-Général Silas Ntigurirwa était choisi pour commander les forces de l'AMISOM⁹⁵. Au-delà de ces deux officiers supérieurs directement impliqués dans la direction des forces de maintien de la paix, d'autres officiers burundais occupent de hautes fonctions dans les organisations internationales, car leur nom est lié à l'engagement du Burundi dans les opérations de paix. C'est le cas du Lieutenant-Général Germain Niyoyankana, ancien ministre de la Défense désormais en charge du processus de DDR en Côte d'Ivoire, ou encore de Jérémie Ntiranyibagira, qui sert l'Union africaine dès le début de 2013 et se voit nommé adjoint du représentant de l'Union africaine en Guinée-Bissau chargé des questions de sécurité. Notons, plus récemment, la désignation de Godefroid Bizimana, actuel Directeur général adjoint de la

⁹³A ce sujet voir Conseil de sécurité, Résolution S/RES/2100 /2013 ; Baché, D., « Mali : le commandant en chef de la MINUSMA quitte ses fonctions », RFI, disponible : <http://www.rfi.fr/afrique/20141209-mali-commandant-chef-minusma-quitte-fonctions-jean-bosco-kazura/>, consulté le 12 décembre 2014.

⁹⁴Ndabashinze, R., « Le général de Brigade Athanase Kararuzza, numéro deux de la MISCA », Journal Iwacu, 28 novembre 2013 disponible sur <http://www.iwacu-burundi.org/general-athanase-kararuzza-misca-fdn-centrafrique/>, consulté 29 novembre 2013.

⁹⁵Hakizimana, D., « Le lieutenant Général Ntigurirwa devient le commandant de la force de l'AMISOM », Journal Iwacu, 14 novembre 2013, disponible sur <http://www.iwacu-burundi.org/le-lieutenant-general-silas-ntigurirwa-a-la-tete-de-lamisom/>, consulté le 16 novembre 2013.

Police nationale burundaise au poste d'adjoint au Commissaire de Police (D-1) à la MINUSMA⁹⁶, ou encore du Général de Brigade Domitien Kabisa à la tête de l'East African Standby Force⁹⁷. Ces nominations montrent que les succès des troupes burundaises ou rwandaises dans les OMP ouvrent à leurs officiers les portes des carrières internationales.

Au sujet du Rwanda, comme l'écrit Jowell (mais ses propos restent valables pour le Burundi), l'engagement dans les OMP aura permis aux officiers de suivre de nombreuses formations au-delà du continent africain, aux Etats Unis, au Royaume Uni, en Chine, en Israël ou en Inde. Ces formations permettent de développer de nouvelles capacités et d'accroître le professionnalisme des troupes⁹⁸. Certains se voient ainsi appelés à des fonctions importantes à l'étranger, dans le cadre de la diplomatie militaire (attachés défense dans les ambassades, représentants dans les institutions communautaires, etc.).

d) Le renouvellement des équipements pour répondre aux standards internationaux

Jusqu'au début des années 1990, le Burundi comme le Rwanda ne sont pas confrontés à des conflits violents pour procéder au renouvellement et actualisation de leurs arsenaux militaires. Ils ne participent pas non plus aux opérations extérieures pour répondre à un certain standard imposé par la nature des opérations. L'engagement dans les opérations de maintien de la paix les a poussé à revoir leur puissance de feu dans ce contexte particulier où le maintien de la paix a évolué vers plus d'opérations robustes. Dans ce contexte, le renouvellement des équipements répond à un double souci de se conformer aux standards internationaux et de limiter le coût humain au sein de troupes déployées. Cependant, la situation économique ne leur permettait pas ce renouvellement d'autant plus que ni le Burundi ni le Rwanda ne possède une industrie d'armement. Ils se sont donc appuyés sur les différents partenaires ainsi que sur les fonds collectés en contrepartie du matériel qu'ils ont mis à la disposition des

⁹⁶ Ministère des Relations extérieures et de la Coopération internationale, Correspondance n° 204.18/234/RE/2015 adressée à l'Ambassadeur Représentant permanent du Burundi à New York.

⁹⁷ Voir Nimubona, D./Isanganiro, «Un général Burundais à la tête de l'EASF», disponible sur <http://www.isanganiro.org/spip.php?article6499>, consulté le 30 mai 2015 ; Karuhanga, J., «Rwanda's deployment readiness gets the nod from EA Standby force top brass », disponible sur <http://www.newtimes.co.rw/section/Printer/2014-11-07/182798/>, consulté le 2 juin 2015.

⁹⁸ Jowell, M., « Cohesion through socialization », op.cit., p.288.

Nations Unies ou de l'Union africaine. Concernant le Burundi, peu de données filtrent au sujet des nouveaux équipements acquis durant ces huit dernières années. Mais le remboursement par l'Union africaine des matériels utilisés pendant l'AMISOM qui figure dans le mémorandum d'entente unissant le gouvernement burundais à l'Union africaine montre que le Burundi a ainsi trouvé l'occasion de renouveler son équipement⁹⁹. Une liste d'équipements fournis par les Etats-Unis à la FDN dans le cadre de l'AMISOM montre également que la gamme des équipements donnés est vaste, allant des agrafeurs jusqu'aux véhicules de combat d'infanterie et des véhicules de patrouille¹⁰⁰. En 2007, il a fallu attendre presque neuf mois pour déployer le premier contingent en Somalie puisqu'il leur manquait du matériel conforme à ce genre d'intervention¹⁰¹. Une grande partie de ce matériel a déjà été livrée pour répondre aux standards des opérations de paix¹⁰². Il reste à savoir si ces équipements vont être rapatriés au Burundi une fois qu'il aura débuté son désengagement de l'AMISOM, théoriquement l'année prochaine¹⁰³.

Selon certaines sources, l'armée rwandaise fournit seule tout son matériel, ce qui veut dire que le matériel utilisé dans le maintien de la paix est donc du matériel rwandais. Ceci est même valable pour le matériel médical. D'un côté, les Rwandais préfèrent utiliser le matériel avec lequel ils sont entraînés et qu'ils connaissent bien. De l'autre, l'indemnisation de l'ONU leur permet d'acheter de nouveaux matériels et maintenir un matériel de qualité chez eux¹⁰⁴. Néanmoins, la Force de Défense rwandaise a eu à relever des défis logistiques pendant sa mission au Darfour¹⁰⁵. Le plus grand problème était lié aux véhicules. Elle disposait d'un nombre insuffisant d'engins lourds, dont certains étaient vétustes. On a également pointé des pénuries concernant les équipements de communication. Une section de l'armée était ainsi censée recevoir 75 radios, mais seulement 25 étaient disponibles, avec de surcroît, une autonomie limitée, du fait de la détérioration des piles due aux températures élevées¹⁰⁶.

⁹⁹ Protocole d'accord entre l'Union Africaine et le gouvernement de la République du Burundi pays contributeur en ressources pour la mission de l'Union Africaine en Somalie (AMISOM), 15 juillet 2011.

¹⁰⁰ One-off Equipment Supplied by USG to FDN, AMISOM (internal document).

¹⁰¹ Entretien avec un Colonel de la FDN, Directeur du Centre de formation de maintien de la paix, Bujumbura, mai 2015.

¹⁰² Voir supra Cpt. Ndayiragije, C., *art.cit.*

¹⁰³ United Nations, Security Council, Resolution S/RES/2182(2014) adopted on 24 October 2014, disponible sur <http://amisom-au.org/fr/amisom-mandate/>, consulté le 22 juin 2015.

¹⁰⁴ Interview avec un colonel belge expatrié au Rwanda, *via* email, 17 avril 2015.

¹⁰⁵ Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace...op.cit.*, p.220.

¹⁰⁶ Ibidem.

IV. Bonnes pratiques

a) La paix « made in » Etats fragiles

Le Burundi et le Rwanda, quoique à des degrés différents sont deux Etats fragiles¹⁰⁷ et demeurent avec des défis à relever en matière de politique interne et sécuritaire. Les deux Etats sont sous la menace de groupes rebelles, FNL de Nzabampema et autres groupes armés pour le Burundi, FDLR pour le Rwanda¹⁰⁸. Les deux régimes sont par ailleurs considérés comme évoluant vers l'autoritarisme avec des partis-États dissimulés par une démocratie cosmétique (cycles électoraux, multipartisme, institutions de contrôle comme les Commissions indépendantes des droits de l'homme, les bureaux de l'Ombudsman, etc.). Ceci dit, la différence entre le Rwanda et le Burundi reste visible ici encore sur cet aspect, avec l'ONG Freedom house donnant au Rwanda 6 points et Burundi 5,5, en 2015 sur une échelle de 7, ou 1 représente un pays complètement libre¹⁰⁹.

En principe, dans les Etats fragiles, les institutions sécuritaires peuvent rarement se placer au dessus de la mêlée pour prétendre incarner les vertus que recherche « la communauté internationale »¹¹⁰. En dépit de cette fragilité, l'appui des donateurs a permis de peser sur les volontés politiques locales. Ces deux Etats sont maintenant à l'avant-garde du maintien de la paix sur le continent. L'engagement des donateurs peut donc être porteur d'un message politique en faveur de l'appropriation des défis sécuritaires et d'un espoir de reconstruction de l'Etat. La RDC, qui compte le plus gros contingent international sur son territoire, s'est par exemple engagé à aider son voisin, la République centrafricaine, en y envoyant des troupes¹¹¹.

¹⁰⁷ Le Burundi fait par ailleurs partie des Etats du G7+ et du Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'Etat signé à Accra en 2008 (voir le site www.pbsbdialogue.org)

¹⁰⁸ Voir par exemple : Congo Siasa : « Understanding the recent operations against FNL Nzabampema, disponible sur : <http://congosiasa.blogspot.com/2015/01/guest-blog-understanding-recent.html> , consulté le 17 juin 2015 ou AfroAmerica Network, « Rwandan rebels conducted 3 attacks on Rwanda : Say UN experts on DRC », 3 Juillet, 2013, disponible sur : <http://www.afroamerica.net/AfricaGL/2013/07/03/rwandan-rebels-conducted-3-attacks-on-rwanda-say-un-experts-on-drc//index.html> , consulté le 17 Juin 2015.

¹⁰⁹ Voir Freedomhouse, « Freedom in the world 2015 », disponible sur www.freedomhouse.org, consulté le 15 juin 2015.

¹¹⁰ Birantamije, G., « Etats fragiles et Intervention pour la paix en Afrique entre construction hégémonique et corruption politique: Le cas du Burundi », in Ibrahim Polidor Mouiche (Ed.), *Gouvernance et sécurité en Afrique francophone subsaharienne*, Université de la Paix des Nations Unies, Programme Afrique, Addis Abeba (A paraître 2015).

¹¹¹ Kibangula, T./ Jeune Afrique, « France-RDC: ce qu'est venu chercher Joseph Kabila à Paris », disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20140521135803/>, consulté le 28 mai 2014.

b) Des politiques étrangères qui intègrent la dimension « OMP »

La participation aux opérations de maintien de la paix est devenue, pour bien des Etats contributeurs, une donnée essentielle à leur diplomatie. Au Burundi, il s'agit d'une des dimensions fondamentales de la redynamisation et de l'ouverture de la diplomatie burundaise¹¹² tandis qu'elle justifie, à côté d'autres facteurs, la tentation hégémonique du Rwanda dans la région des Grands Lacs¹¹³. Au Burundi comme au Rwanda, les politiques étrangères façonnées dans le moule des OMP se révèlent dans la participation de ces pays aux forums de haut niveau sur les questions de sécurité et/ou de terrorisme international ou encore la participation du Burundi au Conseil de paix et de sécurité de l'UA et celle du Rwanda au Conseil de Sécurité des Nations Unies. A cela, il faut ajouter la participation et/ou l'organisation des exercices conjoints des forces armées dans les ensembles régionaux auxquels appartiennent les deux pays ainsi que la constitution d'une force commune de la Communauté Est-Africaine (East African Standby Force – EASF).

c) La socialisation aux nouvelles normes internationales

Les forces de défense et de sécurité des Etats ont assimilé de nouvelles normes relatives au droit de la guerre et au droit dans la guerre. L'on peut citer notamment le droit international humanitaire classique auquel se sont ajoutées les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels¹¹⁴. Ces différentes normes ne restent plus une connaissance livresque. Le contact avec les terrains des OMP a façonné de nouveaux réflexes d'intervention. Les militaires semblent ne plus avoir « la gâchette aussi facile » que par le passé, comme cela a été constaté dans la crise pré-électorale au Burundi¹¹⁵. L'autre norme concerne les relations civilo-militaires qui se sont développées parce que l'engagement dans les OMP a exigé la collaboration des acteurs étatiques et non étatiques publics et privés (l'Exécutif, l'armée, le parlement, la société civile nationale et internationale, les médias).

¹¹² République du Burundi/Conseil national de sécurité, *Stratégie nationale de sécurité*, Bujumbura, juin 2013, pp. 6-7., p. 19 et suiv.

¹¹³ Le monde.fr «Rwanda, Miracle ou Mirage», 07 avril 2014, disponible sur http://www.lemonde.fr/afrique/portfolio/2014/04/07/rwanda-miracle-ou-mirage_4397202_3212.html, consulté le 19 juin 2015.

¹¹⁴ Voir Secrétaire général des Nations Unies, Circulaire Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels, ST/SGB/2003/13, 9 octobre 2003, disponible sur <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N03/550/41/PDF/N0355041.pdf>, consulté le 15 août 2014.

¹¹⁵ RFI, Burundi: la police et l'armée affichent des divergences de vues », 03 mai 2015, disponible sur <http://www.rfi.fr/afrique/20150502-manifestations-burundi-gouvernement-ministre-securite-defense-divergences-manifestations-terroristes/>, consulté le 19 juin 2015.

C'est en l'occurrence le contrôle et la redevabilité des corps de défense et de sécurité qui s'en sont trouvés affermis, ou réclamés de vive voix.

d) Les militaires ne sont plus de la chair à canon

L'engagement dans les OMP a permis aux armées burundaises et rwandaises de mettre en avant la protection des militaires envoyés sur les champs de batailles. Il a été question d'intégrer progressivement la doctrine «zéro mort», autrement dit de limiter la perte des soldats en investissant dans la technologie autant que faire se peut¹¹⁶. L'armée burundaise comme l'armée rwandaise ont acquis des matériels performants visant à limiter les pertes en vie humaines au sein des contingents déployés (gilets pare-balles, matériels de transport des troupes blindés, orientation nocturne, etc.). Dans ces appuis fournis par la France, les Etats Unis, le Royaume Uni ou les Pays Bas, l'important n'est pas tant le matériel donné que le fait d'inoculer dans l'ethos de ces soldats l'idée qu'il faille limiter les pertes humaines sur les champs de bataille, voire réclamer une telle limitation. Les deux pays devraient ainsi s'attacher à acquérir des équipements militaires correspondant à cette préoccupation de limitation des pertes. Le fait que les autorités burundaises ont refusé de fournir les chiffres des soldats décédés en Somalie accreditent la thèse de pertes très importantes, ce qui a conduit d'autres pays à refuser de participer à cette mission¹¹⁷.

¹¹⁶L'ONU investit de nos jours dans l'utilisation des nouvelles technologies au service de la paix. Voir à ce sujet un rapport d'étude sur les «Innovations technologiques dans les Opérations de maintien de la Paix » disponible sur <http://www.performancepeacekeeping.org/>. Le cas de l'utilisation des drones en RDC pour traquer les seigneurs de guerre répond à ce désir de limiter la mort des Casques bleus.

¹¹⁷Bruton, B.E., Williams, P.D., "Counterinsurgency in Somalia: Lessons Learned from the African Union Mission in Somalia, 2007-2013", *Joint Special Operations University Report* 14-5, September 2014.

e) Développement de l'ouverture à l'interculturalité

Avec cet engagement dans les OMP, les armées burundaise et rwandaise longtemps dans le giron francophones se sont ouvertes aux autres cultures militaires à travers les formations organisées par les Américains (ACOTA), les Britanniques (BPST) ou encore les Néerlandais. Ceci renforce l'ouverture des armées. Désormais, les Burundais comme les Rwandais peuvent travailler à la fois avec un contingent français ou de n'importe quelle autre nationalité sur le terrain des OMP, d'autant plus que les formations ont fait naître au sein des ces deux armées une culture militaire hybride. Sur le long terme, cette interopérabilité peut se révéler utile pour des collaborations dans le domaine de la sécurité régionales (pensons à l'EASF), même si le chemin à parcourir reste long.

f) Début du développement du contrôle démocratique des armées

La participation aux OMP continentale ou universelle implique une participation importante des civils dans la conception, les formations et le suivi des opérations. Cette participation qui s'inscrit naturellement dans les rapports de pouvoir entre les civils et les militaires a un impact sur la conception traditionnelle de la sécurité au sein des armées des systèmes politiques à démocratie balbutiante. Avec les OMP, il s'est progressivement instauré une ouverture vers un contrôle du parlement et des organisations de la société civile ou des médias sur l'armée. Des rapports sont produits et des investigations menées parce que les normes internationales de contrôle des armées en opération de maintien de la paix le permettent. Par effet d'entraînement, les armées s'ouvrent de plus en plus à ces pratiques de contrôle démocratique. Au Burundi, à plusieurs reprises des députés se sont rendus en Somalie, tout comme des organisations de la société civile ont dénoncé des abus de corruption au sein des forces déployées¹¹⁸.

¹¹⁸Birantamije, G., Niyonizigiye, P., "The construction of civil-military regime through the governance of security sector in Burundi", dans Ewusi, S.K., (Ed.), *Peacebuilding in Sub-Saharan Africa. African perspectives* Université de la Paix des Nations Unies, Programme Afrique, Addis Abeba 2013, pp.419-450.

V. Conclusion

Dans ce rapport nous avons détaillé les bénéfices liés aux contributions des troupes pour les pays contributeurs, dans ce cas, le Burundi et le Rwanda. Nous avons identifié plusieurs gains, notamment au niveau des finances, de l'entraînement, de la professionnalisation et de l'internationalisation des armées. Néanmoins nous soutenons que la plus grande valeur tirée de ces contributions de troupes se trouve au niveau international, plus précisément dans le prestige et la légitimité que ces contributions amènent pour les pays. La contribution de troupes est ainsi devenue un outil diplomatique et politique, utilisé par les pays contributeurs pour diverses raisons, mais le plus souvent pour gagner l'indépendance vis-à-vis des observateurs internationaux au niveau interne. Cette contribution est aussi utilisée pour transformer leurs identités marquées par le post-conflit, pour en faire des pays volant au secours de leurs voisins et non plus des pays victimes. Ce dernier aspect est problématique, car, si Burundi et Rwanda ont atteint des niveaux de stabilité impressionnants suivant leurs conflits internes, le Rwanda reste un pays fortement autocratique alors que les derniers évènements au Burundi montrent que la stabilité reste tout de même fragile.

Les rôles de donneurs dans la contribution des troupes doivent donc être bien réfléchis, calculés et limités. Nous soulignons ainsi le conseil pour les pays partenaires de Danielle Beswick d'envisager les scénarios dans lesquelles les militaires des pays contributeurs de troupes pourraient être utilisés¹¹⁹. Une grande partie des armées africaines ont une histoire faite de coups d'Etats, d'appui à des régimes autocratiques, et d'exactions contre des civils. Le Rwanda et le Burundi ne sont pas des exceptions et ceci doit donc être pris en compte quand des partenaires envisagent de fournir l'aide militaire. L'hypothèse d'une suspension de l'aide militaire et de ses effets sur le sort des opérations de la paix ainsi soutenues doit également être considérée. Le Burundi et le Rwanda ont en effet connu cette situation. Les partenaires peuvent-ils assumer le risque de mettre en péril l'opération de paix à la suite d'une telle suspension de leur aide ? Ce sont des questions importantes qui doivent être évaluées avant de s'engager en tant que partenaires des pays contributeurs.

Les avantages sont néanmoins nombreux, comme notre étude comparée l'a démontré. Une de plus-values sous-estimées semble être la diffusion de normes démocratiques *via* les nombreuses formations internationales. Ceci peut avoir des répercussions positives pour la

¹¹⁹Beswick, D., "The Risks of Military Capacity Building: Lessons from Rwanda", *African Affairs*, 2014, 113/451, p.231.

société politique en général. S'il est impossible de montrer une causalité directe, on peut poser en hypothèse que le comportement (neutre dans l'ensemble) des militaires au Burundi dans la crise politique récente soit en grande partie lié aux formations internationales qu'ils ont reçues. Une autre plus-value peut être aperçue dans l'internationalisation des armées. L'internationalisation des armées peut servir à discipliner les troupes, et les amener à adopter des normes démocratiques présentes dans d'autres armées.

Bibliographie

Accord de Paix d'Arusha entre le Gouvernement de la République Rwandaise et le Front Patriotique Rwandais, Aout 1993.

Accord d'Arusha pour la Paix et la réconciliation au Burundi, 26 Aout 2000.

Adebajo, A., *UN peacekeeping in Africa. From the Suez crisis to the Sudan conflicts*, Colorado, London, Lynne Rienner Publishers, 2011.

AfroAmerica Network, « Rwandan rebels conducted 3 attacks on Rwanda: Say UN experts on DRC », 3 Juillet, 2013, disponible sur : <http://www.afroamerica.net/AfricaGL/2013/07/03/rwandan-rebels-conducted-3-attacks-on-rwanda-say-un-experts-on-drc//index.html> , consulté le 17 juin 2015.

AG News, "Burundi-USA: la FDN va commencer une formation contre le terrorisme", 12 April 2014, disponible sur: <http://burundi-agnews.org/le-politique/politique/?p=12914>, consulté le 25 avril 2014.

Agence burundaise de presse (ABP), «Burundi/sécurité : Remise officielle des dons américains à la marine burundaise », disponible sur <http://burundi-forum.org/burundi-securite-remise-officielle.html>, consulté le 2 août 14.

Ambrosetti, D., Esmenjaud, R., "Whose Money Funds African Peace Operations? Negotiating Influence and Autonomy with External Partners", in Wyss T., Tardy, T., (Eds.), *Peacekeeping in Africa: The Evolving Security Architecture*, New York: Routledge, 2014, pp. 73-89.

Arib News, Le Burundi sollicité par l'IGAD pour une mission de paix au Soudan du Sud, 30 avril 2014 disponible sur

Baché, D., « Mali: le commandant en chef de la MINUSMA quitte ses fonctions », RFI, 9 Décembre 2014, disponible <http://www.rfi.fr/afrique/20141209-mali-commandant-chef-minusma-quitte-fonctions-jean-bosco-kazura/>, consulté le 12 décembre 2014

Congo Siasa : « Understanding the recent operations against FNL Nzabampema, disponible sur : <http://congosiasa.blogspot.com/2015/01/guest-blog-understanding-recent.html> , consulté le 17 juin 2015.

Beswick, D., “Peacekeeping, Regime Security and ‘African Solutions to African Problems’: exploring motivations for Rwanda’s involvement in Darfur”, *Third World Quarterly*, vol. 31, n°5, 2012, pp. 739-754.

Beswick, D., Jowell, M., “Contributor Profile: Rwanda”, 17 Mars 2014, disponible sur: <http://www.providingforpeacekeeping.org/2015/03/30/peacekeeping-contributor-profile-rwanda/>, consulté le 15 Juin 2015.

Beswick, D., “The Risks of Military Capacity Building: Lessons from Rwanda”, *African Affairs*, 2014, 113/451, pp.212-231.

Birantamije, G., «Etats fragiles et Intervention pour la paix en Afrique entre construction hégémonique et corruption politique: Le cas du Burundi», in Ibrahim Polidor Mouiche (Ed.), *Gouvernance et sécurité en Afrique francophone subsaharienne*, Université de la Paix des Nations Unies, Programme Afrique, Addis Abeba,[à paraître 2015].

Birantamije, G., Niyonizigiye, P., “The construction of civil-military regime through the governance of security sector in Burundi”, dans Ewusi S.K., (Ed.), *Peacebuilding in Sub-Saharan Africa. African perspectives*, Université de la Paix des Nations Unies, Programme Afrique, Addis Abeba, 2013, pp.419-450.

Boutros Boutros-Ghali, *Agenda pour la paix*, 1992 ; Boutros Boutros-Ghali, *Supplément à l’Agenda pour la paix*, 1995.

Bruton, B.E., Williams, P.D., “Counterinsurgency in Somalia: Lessons Learned from the African Union Mission in Somalia, 2007-2013”, *Joint Special Operations University Report* 14-5, Septembre 2014.

Afriquinfos, «Centrafrique : 5302 soldats de la MISCA fournis par 8 pays d’Afrique centrale, y compris le Rwanda », disponible sur <http://www.afriquinfos.com/articles/2014/1/30/centrafrique-soldats-misca-fournis-pays-dafrique-centrale-compris-rwanda-243160.asp>, consulté le 15/06/2015.

Chrétien, J-P., *Le défi de l’ethnisme : Rwanda et Burundi 1990-1996*, Paris, Ed. Karthala, 1997

Chrétien, JP, et Dupaquier, J-F., *Burundi 1972. Au Bord des génocides*, Paris, Karthala, 2007.

CIGI, “Burundi“, Security Sector Reform Monitor, n° 4, Octobre 2010, disponible sur: http://www.cigionline.org/sites/default/files/SSRM%20Burundi%20v4_October%208.pdf, consulté le 15 Juin 2015.

Clottey, P., “AU Envoy says troop payments remain in arrears”, *Voice of America*, 3 décembre 2009, disponible sur :<http://www.voanews.com/content/au-envoy-says-amisom-troop-payments-remain-in-arrears--73895107/415942.html>, consulté le 9 décembre 2014 .

Commission nationale chargée de la Démobilisation, de la Réinsertion et de la Réintégration des ex-combattants (CNDRR), *Rapport d'activité 2008*, Bujumbura, 2008.

Coulon, J., et Liégeois, M., *Qu'est-il advenu du maintien de la paix? L'avenir d'une tradition*, Institut canadien de Défense et des affaires étrangères, janvier 2010, pp.19-34.

Cunliffe, P., *Legions of Peace. UN Peacekeepers from the Global South*, Hurst and Company, London, 2013.

Manirakiza, J.-N., Gitega: le Quartier Somali, ou les dividendes de l'Amisom", *Journal Iwacu*, 2 November 2012, disponible sur : <http://www.iwacu-burundi.org/spip.php?article4191>, consulté le 20 novembre 2012.

Hakizimana, D., «Le lieutenant Général Ntigurirwa devient le commandant de la force de l'AMISOM», *Journal Iwacu*, 14 novembre 2013, disponible sur <http://www.iwacu-burundi.org/le-lieutenant-general-silas-ntigurirwa-a-la-tete-de-lamisom/>, consulté le 16 novembre 2013.

Hakizimana, D., «Somalie. Le commerce prospère en Kirundi aussi», *Journal Iwacu*, 11 décembre 2012, disponible sur <http://www.iwacu-burundi.org/somalie-le-commerce-prospere-mogadiscio-amisom-fdn/>, consulté le 29 décembre 2013.

Hasselskog, M., "Social Engineering by the Rwandan State – in Line with and a Consequences of Development Aid", paper presented at GCGD Conference on 'Globalization and Development: Rethinking Interventions and Governance', November 22-23, 2011.

Heinze, E., 'The rhetoric of genocide in US foreign policy: Rwanda and Darfur compared', *Political Science Quarterly*, 22(3), 2007, pp 359–383.

Human Rights Watch a produit en 2014 un rapport (HRW, «*Le pouvoir que ces hommes ont sur nous*». *Exploitation et abus sexuels commis par les forces de l'Union Africaine en Somalie*, septembre 2014, disponible sur <http://www.hrw.org/fr>.

Irakoze, I-D., « 20th AMISOM Battalion Graduation of Burundian National Defense Forces supporting the African Union's mission to Somalia », *Journal Iwacu*, disponible sur <http://www.iwacu-burundi.org/spip.php?article5085>

Jeune Afrique, «Le Burundi prêt à envoyer 730 soldats et policiers supplémentaire en Centrafrique », disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20140605081535/onu-pierre-nkurunziza-armee-burundaise-misca-crise-centrafricaine-le-burundi-pret-a-envoyer-730-soldats-et-policiers-supplementaires-en-centrafrique.html>, consulté le 4 juin 2014.

Jeune Afrique, «Kigali précise ses menaces», 1^{er} septembre 2010, disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20100901085249/>, consulté le 5 mars 2014.

Jowell, M., "Cohesion through socialization: liberation, tradition and modernity in the forging of the Rwanda Defence Force (RDF)", *Journal of Eastern African Studies*, March 2014, pp. 278-293; Journal de Bangui, « Les Etats Unis offrent 254 véhicules militaires à la MINUSCA », 02 décembre 2014, disponible sur <http://www.journaldebangui.com/article.php?aid=7616>, consulté le 23 mars 2015.

Karuhanga, J., « Rwanda's deployment readiness gets the nod from EA Standby force top brass », disponible sur <http://www.newtimes.co.rw/section/Printer/2014-11-07/182798/>, consulté le 2 juin 2015.

Kelley, K.J., "US suspends training for Burundian Forces", *Africa Review*, 23 Mai, 2015, disponible sur <http://www.africareview.com/News/US-Suspends-training-for-Burundian-forces/-/979180/2727598/-/x4rgez/-/index.html>, consulté le 8 Juin 2015.

Kibangula, T./ Jeune Afrique, « France-RDC: ce qu'est venu chercher Joseph Kabila à Paris », disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20140521135803/>, consulté le 28 mai 2014.

Kühnel Larsen, J., *Peace by Peace : The Construction of National-Military Identity in Post-genocide Rwanda*, Thèse doctorale, présentée à l'université de Copenhague, Novembre 2014.

Ministère de la Défense et des anciens combattants, La Politique nationale de la Défense, disponible sur <http://www.mdnac.bi/fr/article/politique-nationale-de-d%C3%A9fense>, consulté le 15 juin 2015.

Afriquinfos, « Le Burundi s'apprête à envoyer des troupes au Mali et en RCA », 27 août 2013, disponible sur <http://www.afriquinfos.com/articles/2013/8/27/burundi-sappr%C3%AAt-envoyer-troupes-mali-229366.asp>, consulté le 3 mars 2014.

Journal Iwacu/Rédaction, « Le Burundi admis au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine », Journal Iwacu du 1 février 2014, disponible sur <http://www.iwacu-burundi.org/burundi-conseil-paix-securite-union-africaine/>, consulté le 28 mars 2014

Lemarchand, R., *Burundi. Ethnic conflict and genocide*, New York, Woodrow Wilson center press, Cambridge University press, 1994.

Le figaro, « Burundi : l'armée peine face aux manifestants », 18 mai 2015, disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2015/05/18/97001-20150518FILWWW00230-burundi-l-armee-a-la-peine-face-aux-manifestants.php>, consulté le 29 juin 2015.

Le monde, « Rwanda, Miracle ou Mirage » 07 avril 2014, disponible sur http://www.lemonde.fr/afrique/portfolio/2014/04/07/rwanda-miracle-ou-mirage_4397202_3212.html, consulté le 19 juin 2015.

Loi n°1/13 du 30 juillet 2013 portant fixation du Budget général révisé de la République du Burundi pour l'exercice 2013.

Marriage, Z., “Defining Morality: DFID and the Great Lakes”, *Third World Quarterly*, vol.27, n°3, pp. 477-90

Mbazumutima, A., «Remise de matériel pédagogique à l’ISCAM par le Commandant des Forces françaises au Gabon », *Journal Iwacu*, vendredi 5 avril 2013.

Ministère des Relations extérieures et de la coopération internationale, Discours de son Excellence Laurent Kavakure, à l’occasion de la Présentation du Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur le Bureau des Nations Unies au Burundi devant le Conseil de Sécurité, New York, 28 janvier 2014.

MOU between the Burundian Government and the Ministry of Foreign Affairs, the Cooperation and Development and the Defence of the Netherlands on the Development of the Security Sector, Hague/Bujumbura, April 2009.

Mbonimpa, J., «FTX Mashariki salam 2013» a été couronné de succès”, *Journal de la FDN Rumurikirangabo*, n°076, juin 2013.

Musoni, E., “US airlifts RDF Peacekeepers to CAR”, *New Times*, 17 Janvier 2015, disponible sur: <http://www.newtimes.co.rw/section/article/2014-01-17/72387/>, consulté le 7 juin 2015.

Nations Unies, Assemblée générale/Conseil de sécurité, *Rapport du Groupe d’Etude sur les opérations de maintien de la paix de l’ONU*, A/55/305-S/2000/809, disponible sur http://www.un.org/fr/peacekeeping/sites/peace_operations, consulté le 2 mai 2014

Nations Unies, Conseil de sécurité, Resolution S/RES/2182(2014) 24 octobre 2014, disponible sur <http://amisom-au.org/fr/amisom-mandate/>, consulté le 22 juin 2015.

Nations Unies, «Innovations technologiques dans les Opérations de maintien de la Paix » disponible sur <http://www.performancepeacekeeping.org/>, consulté le 22 Juin 2015.

Ndabashinze, R., Le général de Brigade Athanase Kararuzza, numéro deux de la MISCA », *Journal Iwacu* 28 Novembre 2013, disponible sur <http://www.iwacu-burundi.org/general-athanase-kararuzza-misca-fdn-centrafrique/>, consulté 29 novembre 2013.

Ndabashinze, R., Nzosaba J-B, “Burundi: Le gouvernement confirme l’achat d’un jet présidentiel”, *Anadolu Agency*, 22 October 2014, disponible sur: <http://www.aa.com.tr/fr/politique/408766--burundi-le-gouvernement-confirme-l-achat-d-un-jet-presidentiel-sur-fond-de-polemique>, consulté le 25 octobre 2014.

Ndayiragije, C., «Le contingent burundais de l’Amisom se réjouit du soutien incessant des USA », disponible sur <http://www.mdnac.bi/fr/article/le-contingent-burundais-de-l%E2%80%99amisom-se-r%C3%A9jouit-du-soutien-incessant-des-usa>, consulté le 01 juin 2015.

Ndayiragije, C. « Participation du Burundi à « l’Accord Central 14», *Journal de la FDN-Rumurikirangabo*, n°086, avril 2014.

Ndayisaba, C., “Etat d’avancement de la réforme de la FDN”, Communication présentée à la conférence de « Security Sector Reform in the Great Lakes Region », Bujumbura, Juin 2009.

Ndayiziga, C., “L’enjeux autour de l’intervention du Burundi en Somalie”, *Egmont Africa Policy Brief*, no. 7, November 2013.

Nimubona, D., Isanganiro, «Un général Burundais à la tête de l’EASF», disponible sur <http://www.isanganiro.org/spip.php?article6499>, consulté le 30 mai 2015.

Nitunga, G., «Quel est l’objectif de l’« Exercice de Poste de Commandement (CPX) ? », *Journal de la Force de Défense nationale-Rumurikirangabo*, n°081, novembre 2013.

Nations Unies, Conseil de sécurité, Résolution S/RES/2100 /2013, 25 avril 2013.

Prunier, G., *Rwanda. 1959-1996 : Histoire d’un génocide*, Paris, Ed. Dagano, 1997.

République du Burundi/Conseil national de sécurité, *Stratégie nationale de sécurité*, Bujumbura, juin 2013.

Reyntjens, “Chronique politique du Rwanda et du Burundi 2007-2008” dans l’Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2007-2008, Marysse, S., Reyntjens, F., Vandeginste, S (dir). Paris, Khartala, 2008

Reyntjens, F., “Rwanda, Ten Years On, from Genocide to Dictatorship”, *African Affairs*, vol.103, 2004, pp.107-210.

RFI, Burundi : la police et l’armée affichent des divergences de vues », 03 mai 2015, disponible sur <http://www.rfi.fr/afrique/20150502-manifestations-burundi-gouvernement-ministre-securite-defense-divergences-manifestations-terroristes/>, consulté le 19 juin 2015.

Rumin, S. “Burundi.” dans « Disarmament, Demobilization and Reintegration and Security Sector Reform”, Bryden, A., Scheerer, V., (dir), Geneva, DCAF, LIT. 2012, pp. 71–115.

Rwanda News Agency, « Rwandan Peace Academy conducts United Nations Staff officers course », 01 December 2014, disponible sur <http://www.rnanews.com/national/9486-rwanda-peace-academy-conducts-united-nations-staff-officers-course>, consulté le 9/06/2015.

Secrétaire général des Nations Unies, Circulaire Dispositions spéciales visant à prévenir l’exploitation et les abus sexuels, ST/SGB/2003/13, 9 octobre 2003, disponible sur <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N03/550/41/PDF/N0355041.pdf>, consulté le 15 août 2014.

Traoré, B., «La contribution africaine au maintien de la paix onusien : enjeux et dessous d’un engagement croissant», *Note d’Analyse*, GRIP, Bruxelles, 30/8/2013.

US Embassy Burundi, “20th Battalion Graduates from ACOTA Training to Support Somalia Peacekeeping Mission”, 8 mars 2013, disponible sur: http://burundi.usembassy.gov/ne_030813a.html, consulté le 4 août 2013.

US. Department of State, “African Contingency Operations Training and Assistance (ACOTA) Program, Fact Sheet, Washington, DC, 6 February 2013, available at: <http://www.state.gov/r/pa/prs/ps/2013/02/203841.htm>, consulté le 20 mai 2014.

Vandeginste, S., «Governing ethnicity after genocide. Ethnic amnesia in Rwanda versus ethnic power-sharing in Burundi», *Journal of Eastern African Studies*, 2014, pp.1-15

Wilén, N., “A Hybrid Peace through Locally Owned and Externally Financed SSR-DDR in Rwanda?”, *Third World Quarterly*, vol.33 n°7, 2012.

Wilén, N., Ambrosetti, D., Birantamije, G., “Sending Peacekeepers Abroad, Sharing Power at Home. Burundi in Somalia”, *Journal of Eastern African Studies*, March 2015,

Williams, K., “U.S. Army Africa Command Team Visit Peacekeeping Training Sites in Rwanda, Burundi”, October 22, 2009, disponible sur: <http://www.africom.mil/NEWSROOM/Article/6961/us-army-africa-command-team-visit-peacekeeping-tra>, consulté le 7 août 2013.

Wilson, F., Fofack, «1992-2012, vingt ans de maintien de la paix onusien en Afrique : quel bilan?», *Note d'Analyse*, GRIP, Bruxelles, 28 décembre 2012.